

Débat d'orientations budgétaires 2019

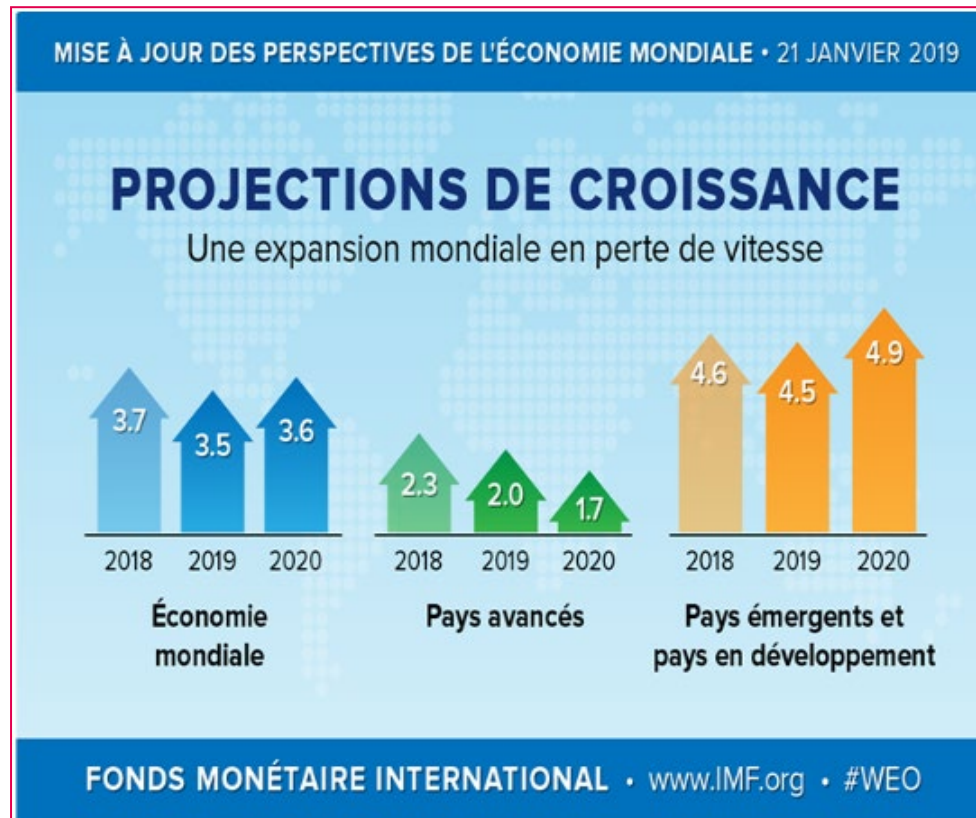
Note de synthèse

Conseil Communautaire du 9 mars 2019

I- Le contexte économique

Perspectives de l'économie mondiale :

La croissance mondiale s'essouffle et les prévisions pour les pays avancés sont en baisse. Les pays émergents et en développement maintiennent un niveau de croissance supérieur à 4%, voir proche de 5% en 2020.

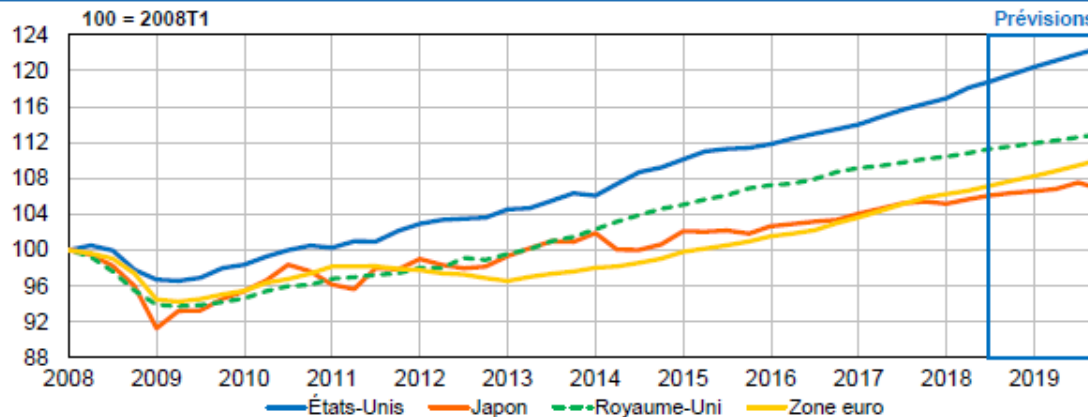


Perspectives de l'économie mondiale :

Plusieurs facteurs expliquent cette progression ralentie au niveau mondiale :

- Tensions commerciales (Chine / Etats-Unis)
- BREXIT
- Conditions financières durcies dans certains pays émergents
- Ralentissement de la croissance de pays prépondérants dans le paysage économique (Chine, Etats-Unis, Allemagne...)

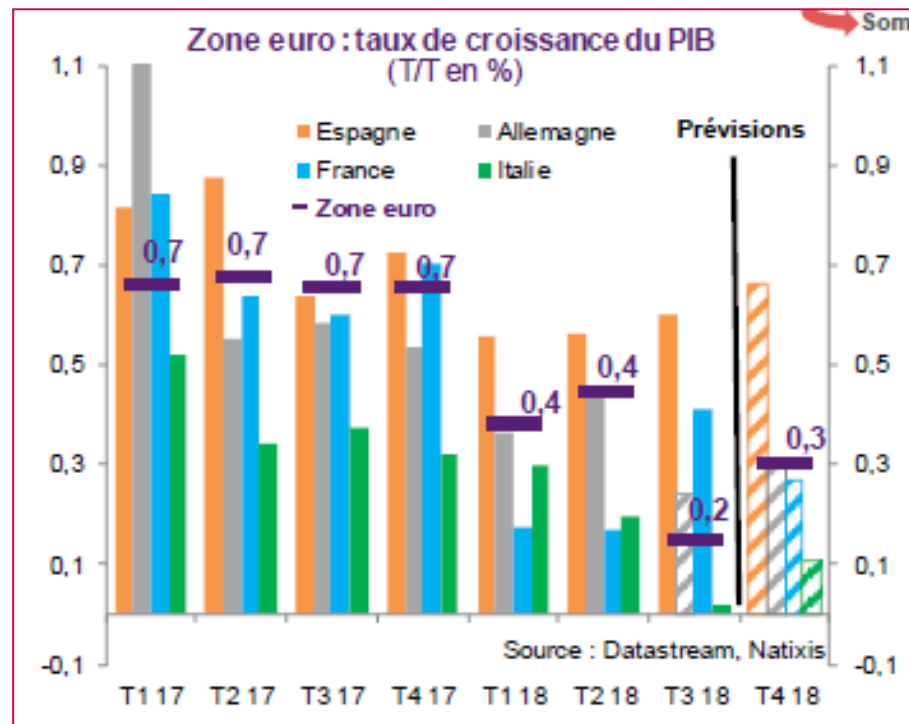
Graphique 1 : Évolution du PIB dans les principales économies avancées



Sources : données nationales, prévisions RESF.

Perspectives de la zone euro :

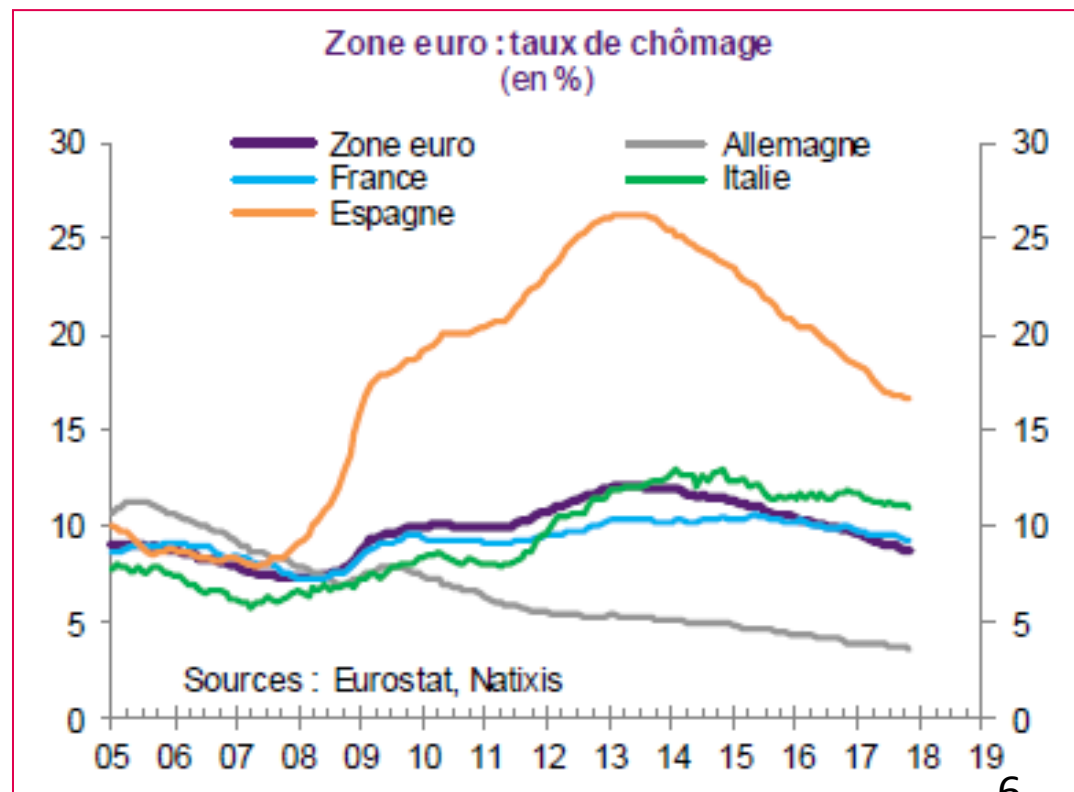
A l'instar des perspectives mondiales, la dynamique de croissance en zone euro ralentit. L'Allemagne et l'Italie accusent le recul le plus important. Les exportations sont en baisse notamment en raison des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents et de la remontée des prix du pétrole. Le BREXIT est aussi un élément qui perturbe l'économie européenne.



Perspectives de la zone euro :

Le taux de chômage en Europe poursuit sa baisse, tiré notamment par une nette amélioration en Espagne.

La France et l'Italie connaissent une évolution similaire, alors que l'Allemagne affiche un taux inférieur à 5%.



Perspectives de la zone euro :

Après avoir été négative en 2016, l'inflation est revenue positive en 2017 (1,5% en moy) et a dépassé les objectifs de la BCE (Banque Centrale Européenne) en juin 2018 (2,2%). La prévision 2019 est de 1,7%

Prévisions de la BCE

En %		2018	2019	2020
Inflation IPCH	Sept	1,7	1,7	1,7
	Juin	1,7	1,7	1,7
Inflation sous-jacente	Sept	1,1	1,5	1,8
	Juin	1,1	1,6	1,9
Croissance du PIB (vol.)	Sept	2,0	1,8	1,7
	Juin	2,1	1,9	1,7

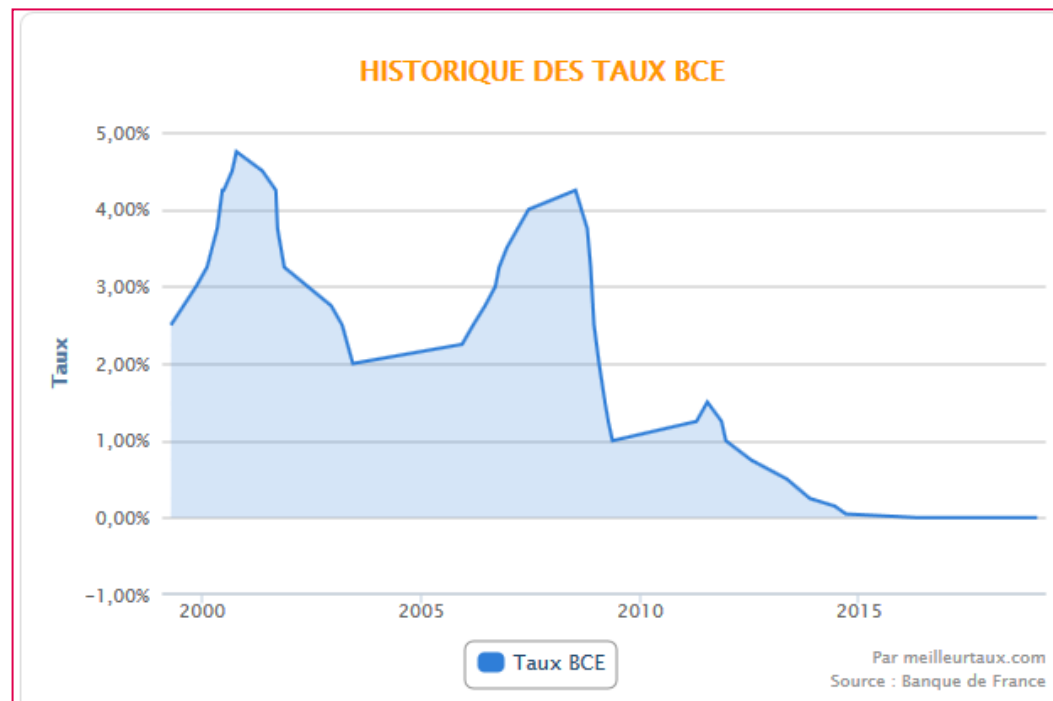
Sources : Eurostat, Natixis

Inflation IPCH : l'indice des prix à la consommation harmonisée est un indice calculé pour chacun des pays de l'union européenne et quelques autres pays européens afin de rendre l'inflation la plus comparable possible. C'est l'indicateur utilisé par la BCE.

Inflation sous-jacente : tendance de l'évolution du niveau des prix sur le long terme, calculée en excluant des articles fréquemment soumis à la volatilité des prix (nourriture, énergie...)

Perspectives de la zone euro :

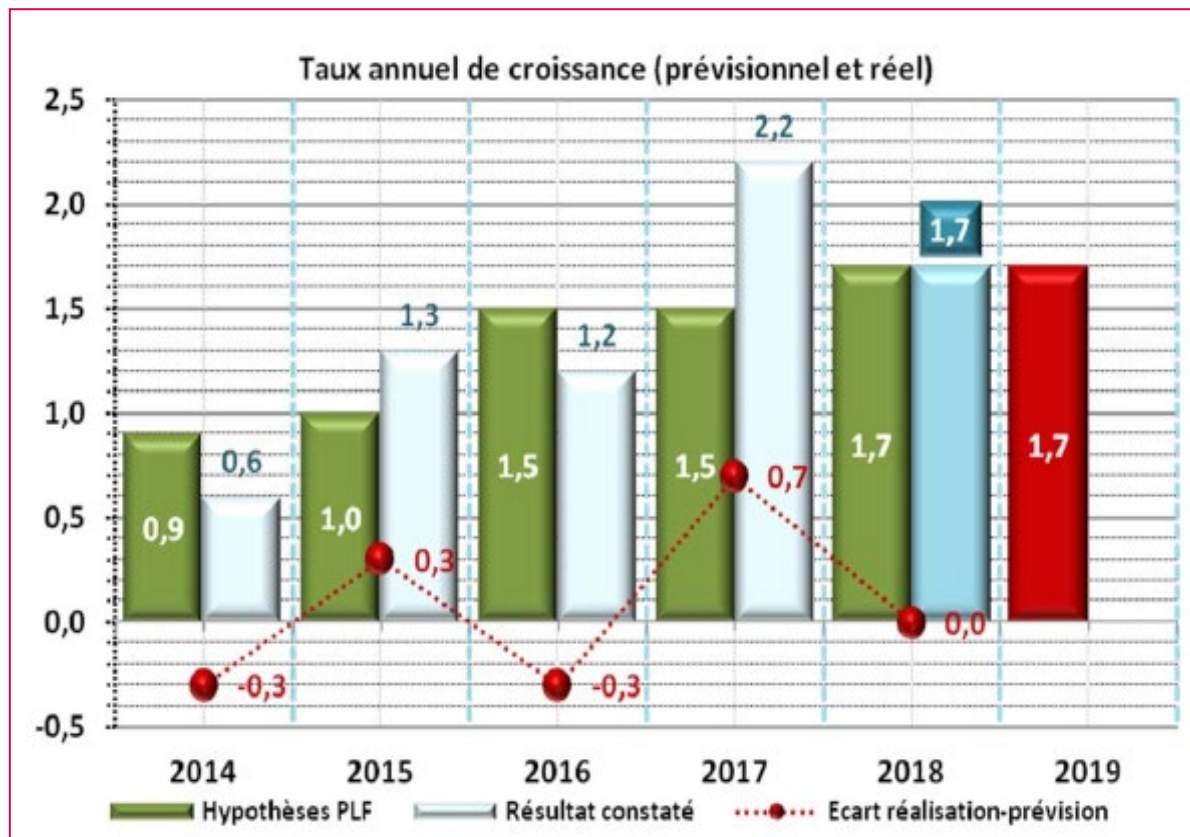
Côté politique monétaire, les taux directeurs de la BCE ont été maintenus en 2018 et l'intention affichée est de ne pas les remonter avant l'été 2019. Les marchés n'attendent pas de hausse avant décembre 2019.



Egalement appelé « taux de refinancement minimum », le taux directeur de la BCE est un outil visant à réguler l'inflation en zone Euro, mais aussi l'octroi de crédits. Il est notamment utilisé lorsque la BCE souhaite alimenter les banques en liquidités, ce qui modifie le baromètre du coût du crédit. Ainsi, les banques peuvent, si elles le souhaitent, emprunter de l'argent auprès de la BCE, à un taux d'intérêt qui correspond donc au taux directeur fixé. Plus ce taux d'intérêt est bas, et plus les banques pourront à leur tour proposer des crédits à taux attractifs et inversement. Une hausse du taux directeur est appliquée dans le cas où la BCE souhaite ralentir la demande de crédit et donc éviter une hausse trop importante de l'inflation.

La situation économique en France :

Après une embellie de la croissance en France en 2017 (2,2%), le niveau prévisionnel est de 1,6% pour 2018 et le taux d'évolution 2019 devrait être légèrement supérieur (1,7%).



La situation économique en France :

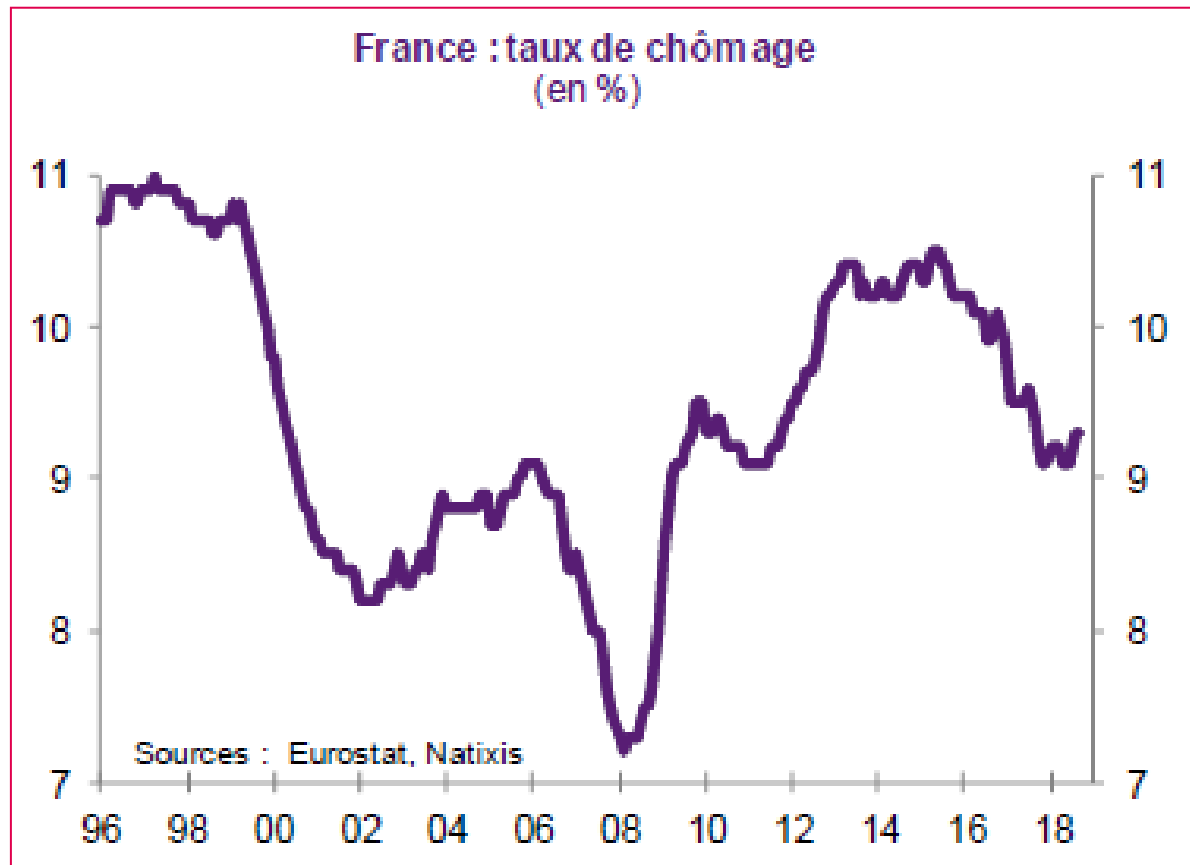
Les prévisions d'inflation sont orientées à la baisse, 1,3% en 2019, alors que l'année 2018 devrait afficher un taux de 1,8%.

Inflation en glissement annuel



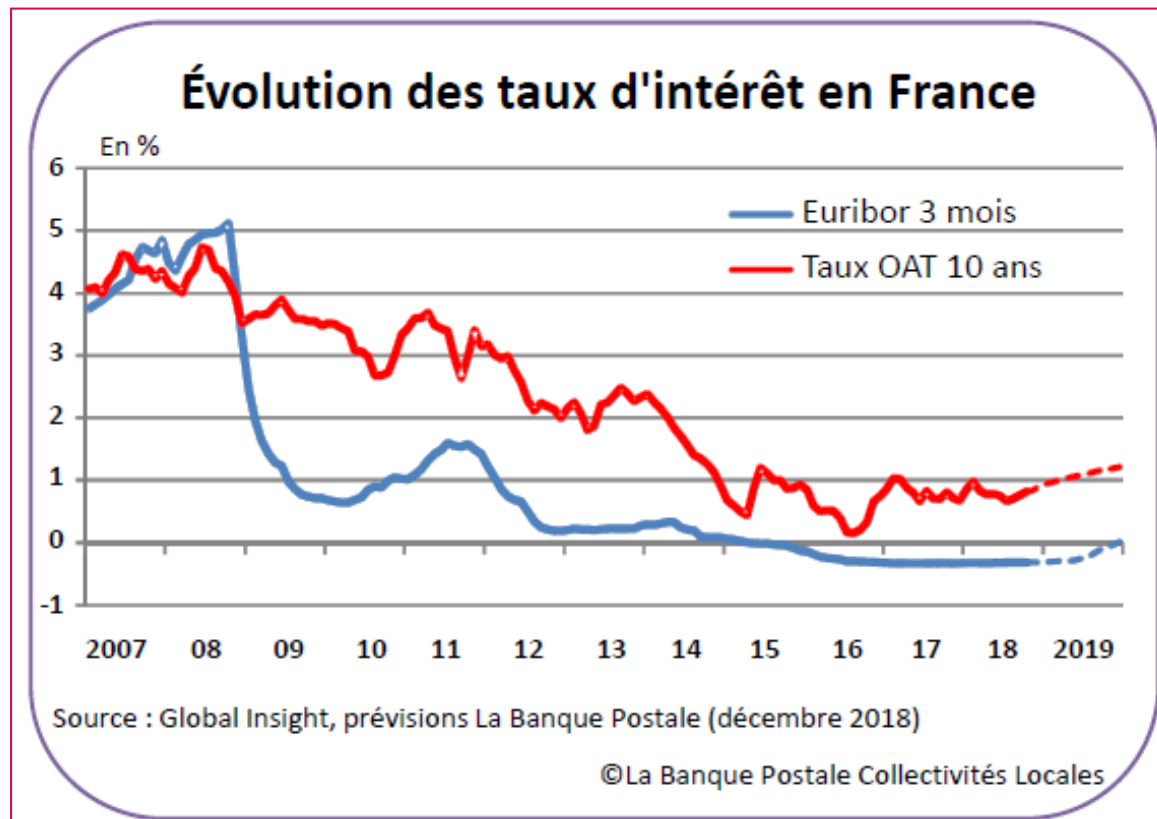
La situation économique en France :

Le dernier taux de chômage connu est de 9,1%, la tendance depuis 2015 étant orientée à la baisse.



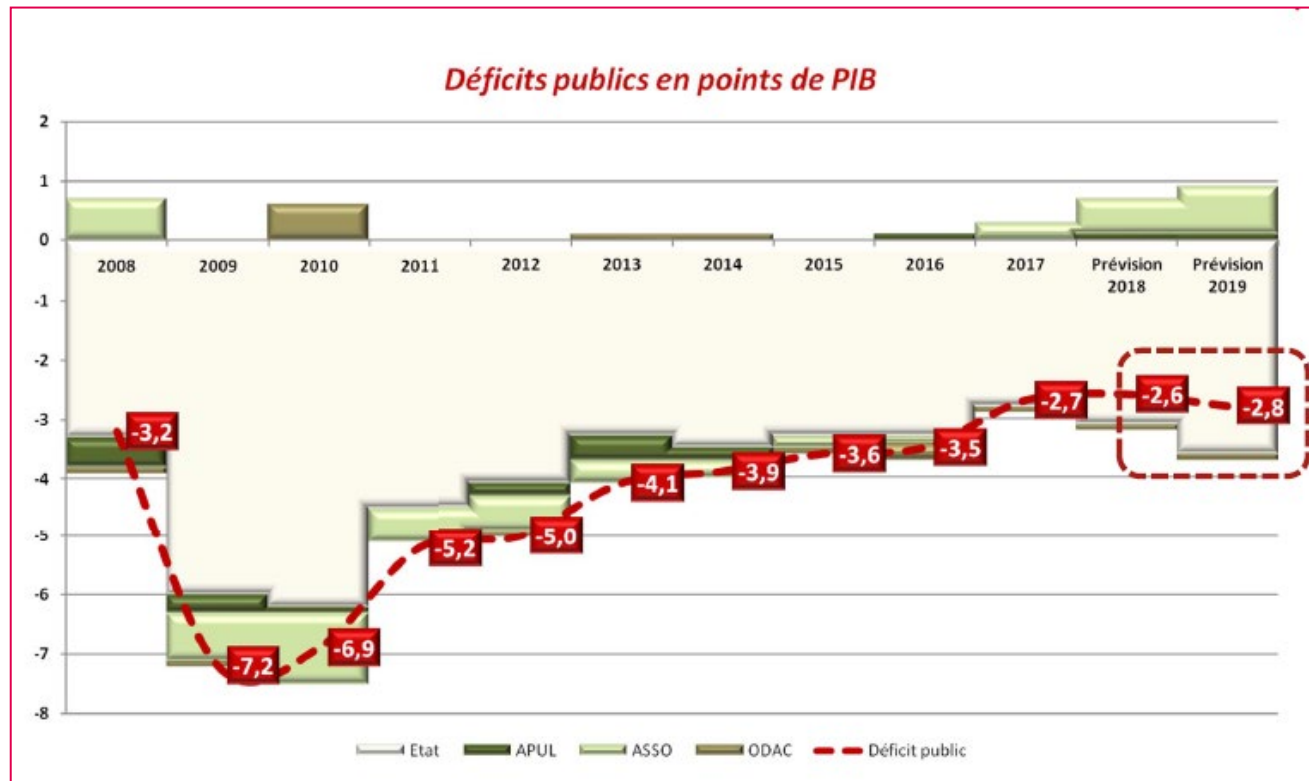
La situation économique en France :

En lien avec le niveau des taux directeurs de la BCE, les conditions de crédits demeurent favorables, autant pour les entreprises, les collectivités que les particuliers. Les taux à très court terme sont toujours négatifs et l'OAT, indicateur de taux à échéance 10 ans, est prévu à 1,1%.



La situation économique en France :

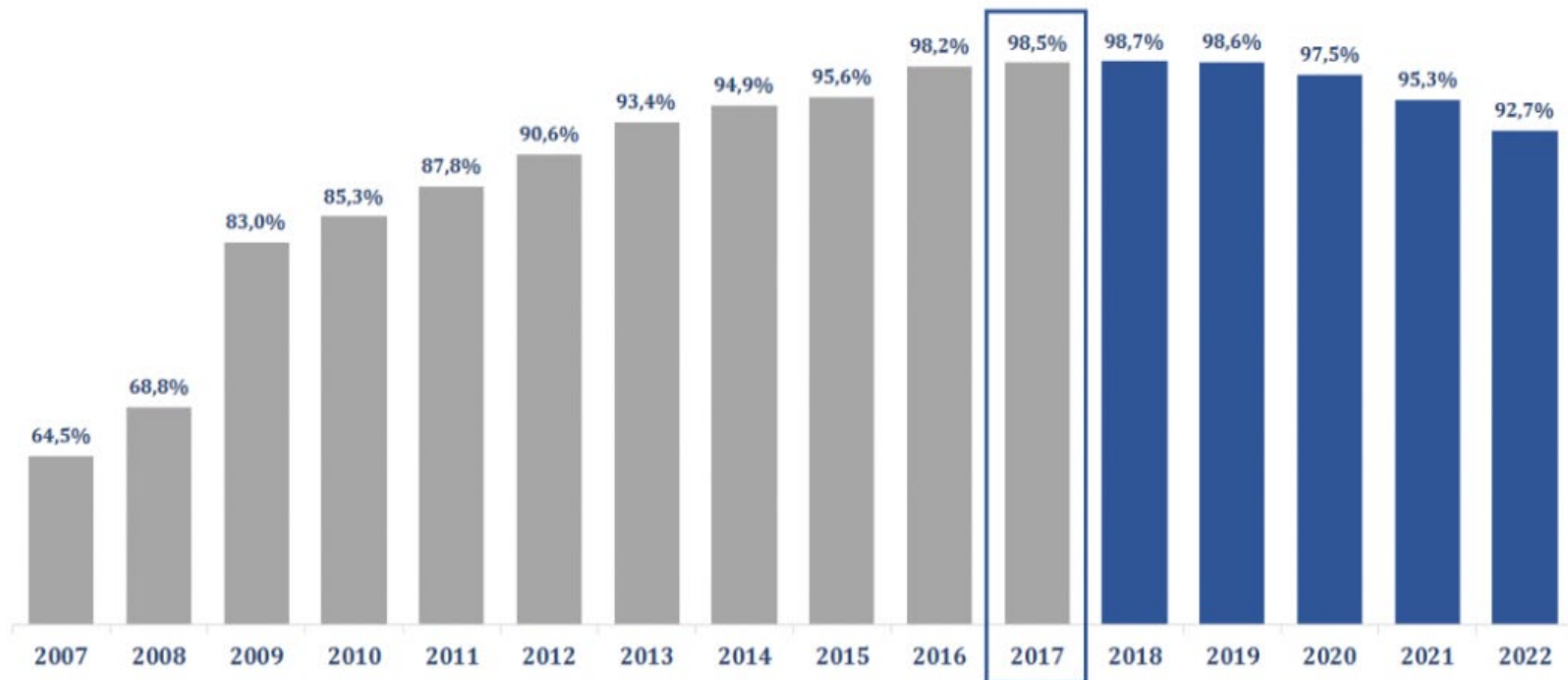
La prévision de déficit public est de -2,6 points de PIB en 2018 et ce solde pourrait se dégrader sur l'année 2019 (-2,8). Néanmoins, la trajectoire inscrite dans le projet de loi de finances pour 2019 prévoit un retour à l'équilibre de ce solde à l'horizon 2022.



La situation économique en France :

La dette publique en % du PIB amorce une baisse à partir de l'année 2019.

Dettes publiques (en % du PIB)

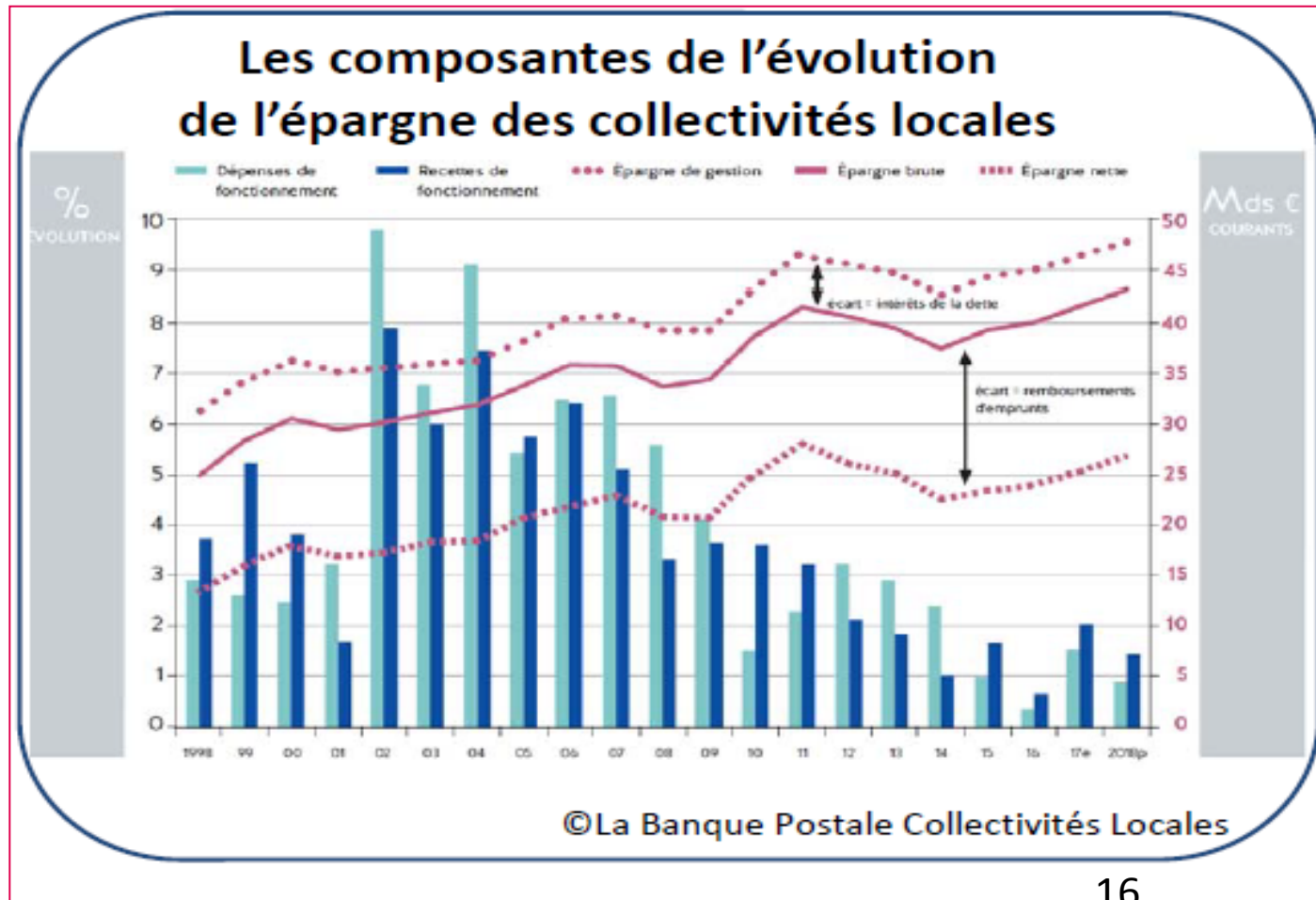


Source : INSEE (2000-2017) et DGT (2018-2022)
La dette publique est exprimée en % du PIB.

II - Le contexte des collectivités des locales

II – LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES

La hausse du niveau d'épargne depuis 2015 démontre que malgré les baisses des dotations d'Etat, les collectivités locales ont su maîtriser leurs dépenses de fonctionnement pour préserver des marges d'autofinancement.



II – LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES

L'amélioration du niveau d'épargne est à nuancer selon les types de collectivités. En effet, les EPCI qui se voient transférer de plus en plus de compétences et d'équipements, devraient accuser une perte d'épargne brute en 2018 de 2,5%. A l'inverse, l'épargne brute des communes devraient s'améliorer.

Finances locales 2018 (estimations)*

Recettes de fonct.	226,6 Mds€, + 1,3 %
Dépenses de fonct.	183,9 Mds€, + 0,9 %
Épargne brute	42,8 Mds€, + 2,8 %
Investissement	54,2 Mds€, + 7,0 %
Encours de dette	182,9 Mds€, + 0,5 %

Finances des EPCI à fiscalité propre 2018 (estimations)*

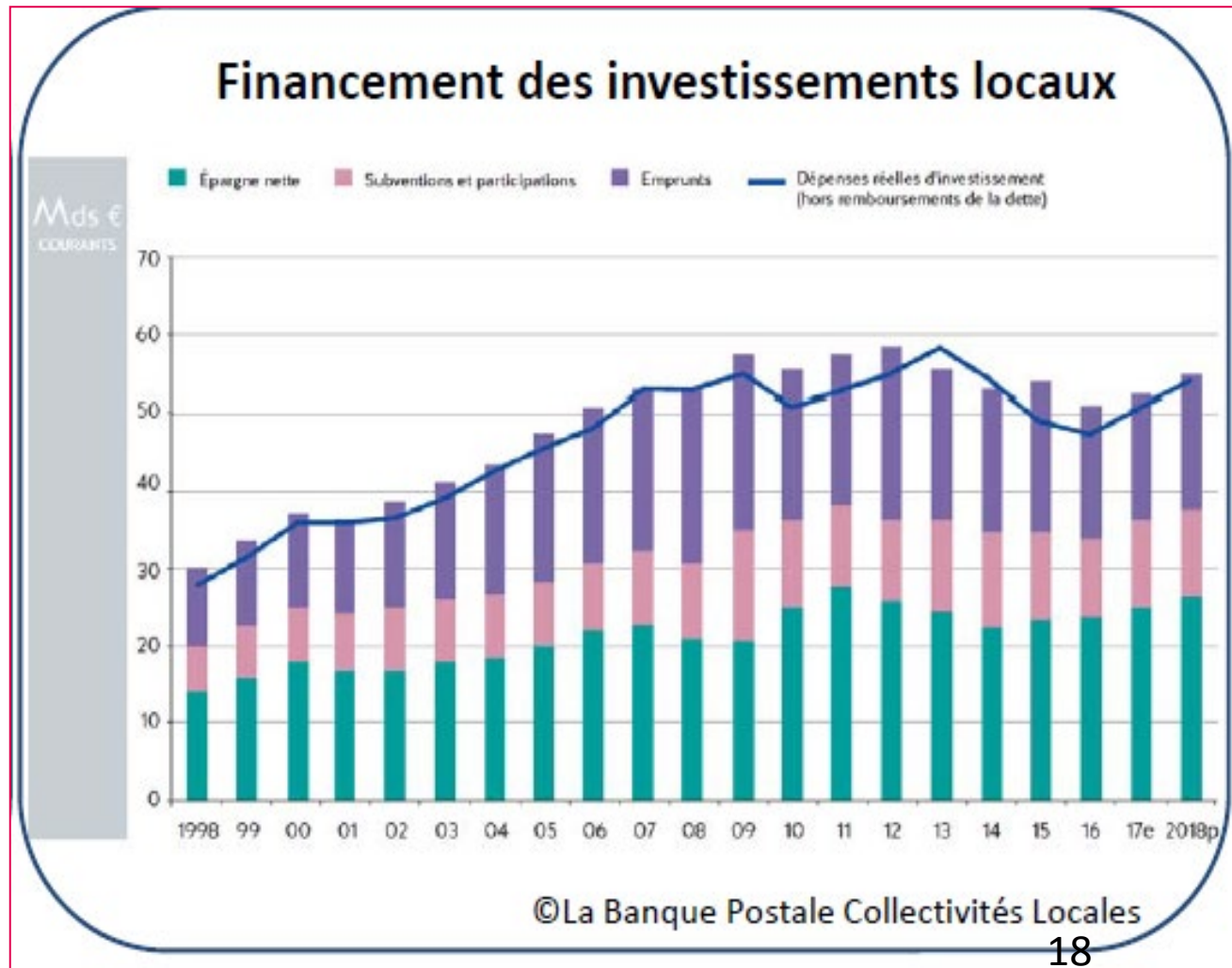
Recettes de fonct.	43,8 Mds€, + 1,6 %
Dépenses de fonct.	38,6 Mds€, + 2,2%
Épargne brute	5,1 Mds€, - 2,5 %
Investissement	9,4 Mds€, + 8,9 %
Dette	25,5 Mds€, + 2,5 %

Finances des communes 2018 (estimations)*

Recettes de fonct.	82,1 Mds€, + 1,5 %
Dépenses de fonct.	70,0 Mds€, + 0,7%
Épargne brute	12,0 Mds€, + 6,4 %
Investissement	22,6 Mds€, + 7,2 %
Dette	65,4 Mds€, + 0,3 %

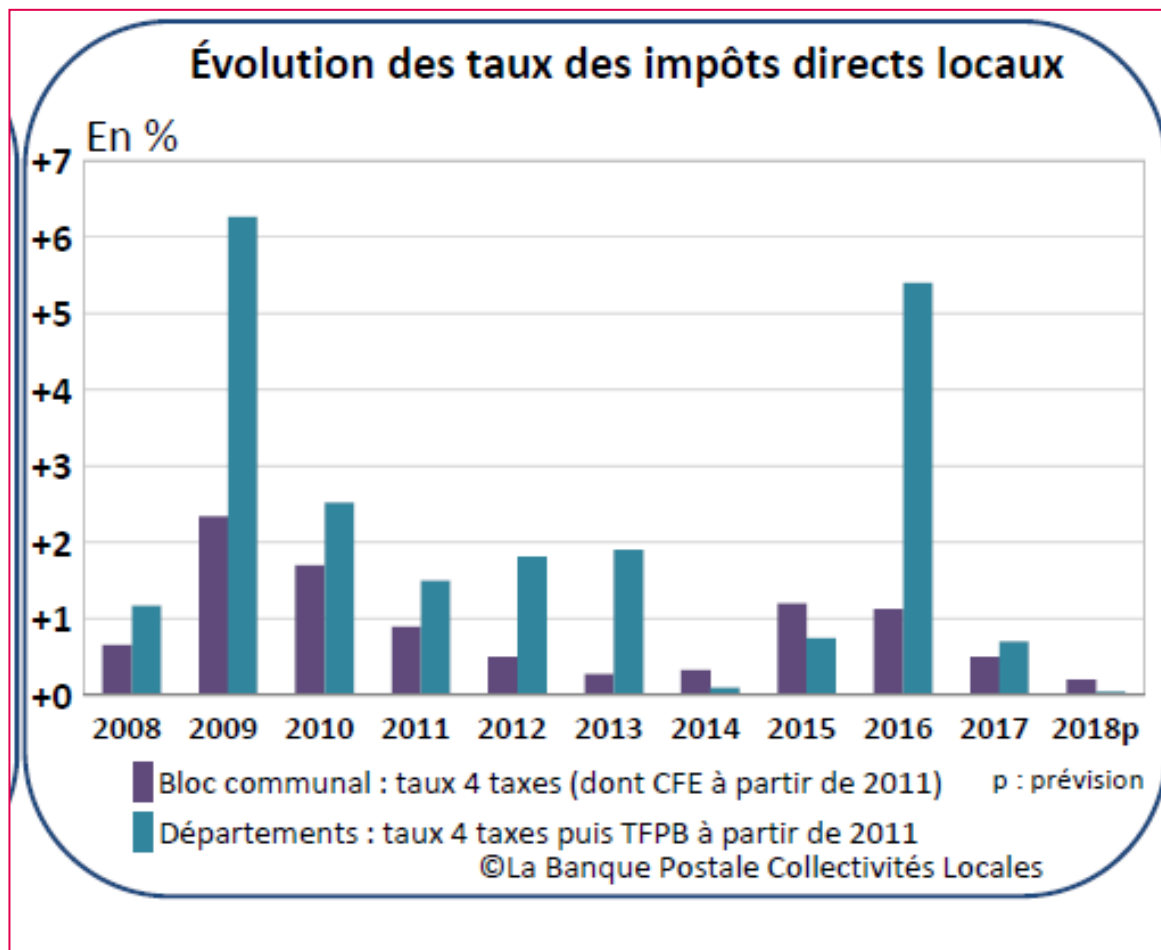
II – LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES

Le niveau d'endettement des collectivités locales augmenterait très légèrement en 2018 en lien avec une hausse des dépenses d'investissement.



II – LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES

Au niveau de la fiscalité, l'année 2018 est marquée par une très faible augmentation des taux d'imposition.



III – La loi de Finances pour 2019

Rappel sur la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

→ Encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

Toutes collectivités concernées confondues, le plafond d'augmentation est de 1,2% par an, inflation comprise.

→ Encadrement de l'évolution du besoin de financement des collectivités :

Le montant d'emprunt contracté doit être inférieur au montant de la dette remboursée.

→ Encadrement du ratio d'endettement « capacité de désendettement » :

Les seuils prévus par type de collectivités visent à assurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt.

Le dispositif de contractualisation adopté dans le cadre de cette loi de programmation 2018-2022 n'est pas modifié par la loi de Finances pour 2019. Les collectivités de taille moins importante ne sont toujours pas concernées par ce dispositif. (Agglomération de Nevers non concernée)

Concours financiers de l'Etat :

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont en hausse de 0,8%. Au sein de ces transferts financiers, le niveau de DGF est maintenu à son niveau 2018, soit 26,9 Mds d'euros, comme promis par le gouvernement en contrepartie du dispositif de contractualisation.

Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

2019 : 48,6 Mds€

2018 : 48,2 Mds€

Prélèvements Sur Recettes **40,5** (40,3)

Mission RCT **3,9** (3,8)

DGD	1,546
DETR	1,046
Dot. de soutien à l'invest.local	0,570
Dot. pour les titres sécurisés	0,04
Dotaton politique de la ville	0,15
DGE des départements	0,296
Subv. communes en difficulté	0,054
Autres	0,186

TVA des régions **4,3** (4,1)

La hausse de ces concours financiers est principalement financée par une minoration des variables d'ajustement de 144 M€. Pour le bloc communal, ces minorations concernent les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

Dotations aux EPCI :

La DGF des collectivités locales, globalement, ne diminue pas. Cependant, les évolutions de DGF diffèrent selon les types de collectivités et au sein d'une même catégorie de collectivités, ces évolutions sont différentes suivant le type de dotations.

Concernant les EPCI, la DGF diminue de 1,2%, de la manière suivante :

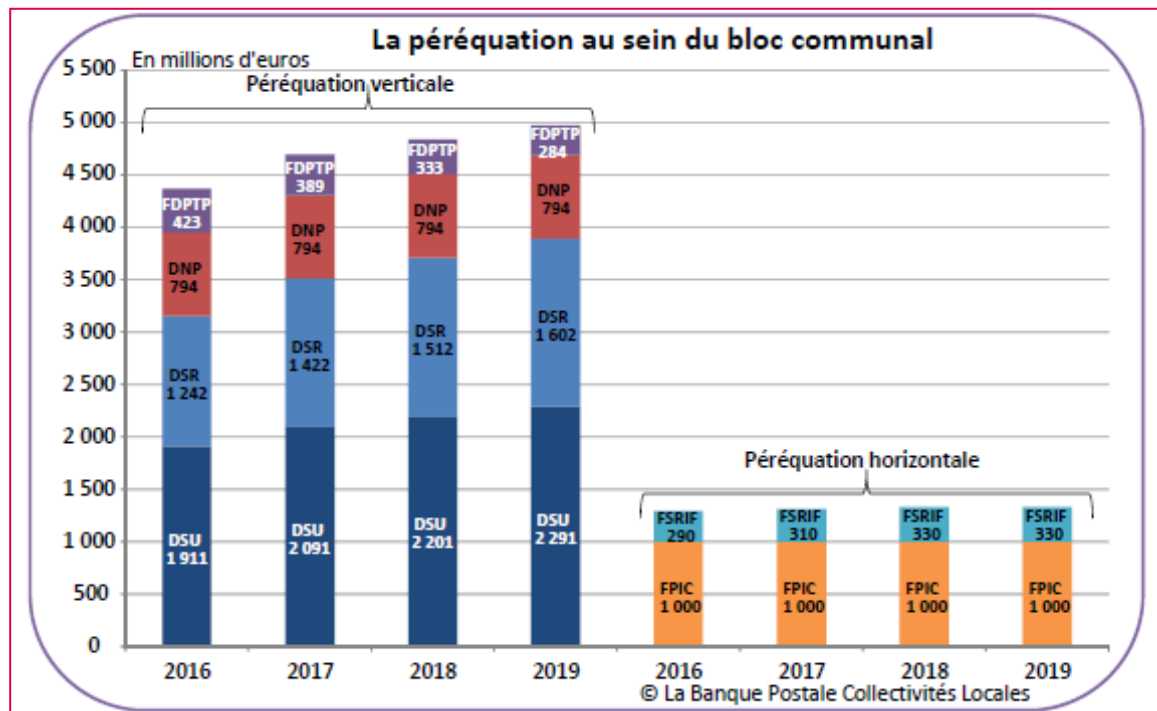
+2% pour la dotation d'intercommunalité (abondement nécessaire dans le cadre de la réforme de cette dotation)

-2,2% pour la dotation de compensation

En M€	2018 rebasé	VAR° absolue	2019	VAR° relative
Dot° d'intercommunalité	1 525	30	1 555	2,0%
Dot° de compensation EPCI	5 029	-112	4 917	-2,22%
dont Part CSPS	5 003	-112	4 891	-2,23%
dont Part Baisse DCTP	26	0	26	0,0%
DGF des EPCI	6 554	-82	6 473	-1,2%

La péréquation :

En 2019, comme précédemment, les dotations de péréquation augmentent de 190 M€ (10 M€ pour les départements, 90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale). Ces augmentations ne sont pas financées par les dotations ajustées mais par un prélèvement interne à l'enveloppe DGF (dotation forfaitaire des communes, dotation de compensation des EPCI)
L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 Mds d'euros.



DNP : Dot national péréquation commune

La réforme de la dotation d'intercommunalité :

La réforme de la dotation d'intercommunalité, inspirée des recommandations du comité des finances locales, présente plusieurs objectifs :

- Assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles,
- Maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale,
- Réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition,
- Simplifier le fonctionnement et son mode de calcul.

La réforme prévoit dorénavant une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI en conservant l'architecture actuelle (30% de dotation de base avec un mode de calcul qui ne change pas et 70% de dotation de péréquation)

Mode de calcul :

Pour le calcul de la dotation de péréquation, aux critères de population, potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale est ajouté le critère du revenu par habitant et le plafonnement du CIF à 0,6.

La réforme de la dotation d'intercommunalité :

Les principaux modes de garantie :

Au minimum 95% de la dotation perçue l'année précédente

Au maximum 110% de la dotation perçue l'année précédente

Si le CIF est > à 40% pour les communautés d'agglomération, l'EPCI perçoit à minima la dotation reçue l'an passé.

Art. 250 : Réforme de la dotation d'intercommunalité

Décomposition de l'enveloppe unique

Composition	Modalités de calculs
Dotation de base 30 %	Population regroupée* pondérée par le CIF**
Dotation de péréquation 70 %	Population regroupée* pondérée par le CIF** avec CIF X [PF/hab. moyen de la catégorie / PF/hab. de l'EPCI + revenu/hab.*** moyen / revenu/hab.*** de l'EPCI]

* Population utilisée = population DGF

** CIF plafonné à 0,6 ; CIF pondéré par 1,1 pour les métropoles

*** Population utilisée = population totale

Mécanismes de garanties

Garanties et plafonnement de droit commun

95 % de l'attribution n-1 < attribution/habitant en $n \leq 110$ % de l'attribution n-1*

* à l'exception des EPCI ayant changé de catégorie au 1^{er} janvier 2019 et des communautés de communes créées ex nihilo au 1^{er} janvier 2017

Garanties sous condition de CIF

CU, CA et métropoles ayant CIF* > 0,35

CC ayant CIF > 0,5

Attribution au moins égale à celle de l'année précédente

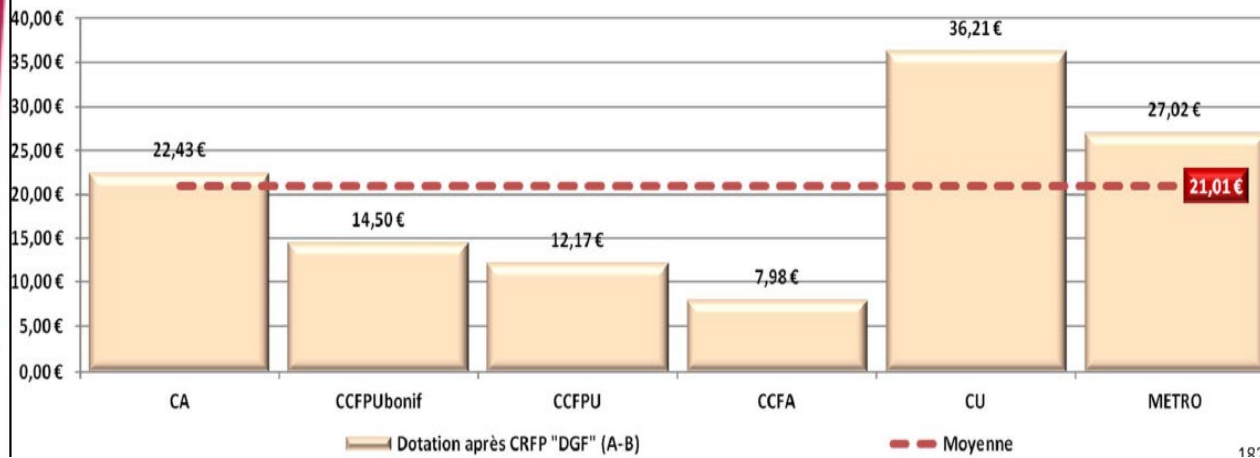
* Avec CIF pondéré par un coefficient de 1,1

Garanties sous condition de potentiel fiscal

Si potentiel fiscal par habitant < d'au moins 60 % à la moyenne de la catégorie

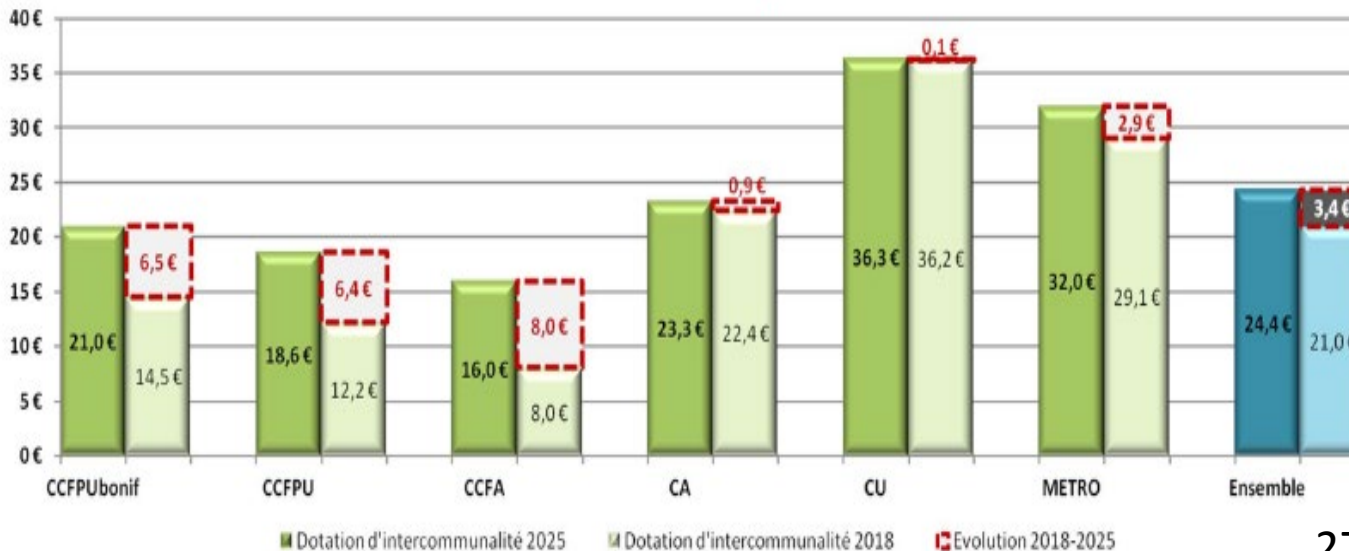
Attribution au moins = à celle de l'année précédente

Dotation d'intercommunalité en € par habitant après CRFP



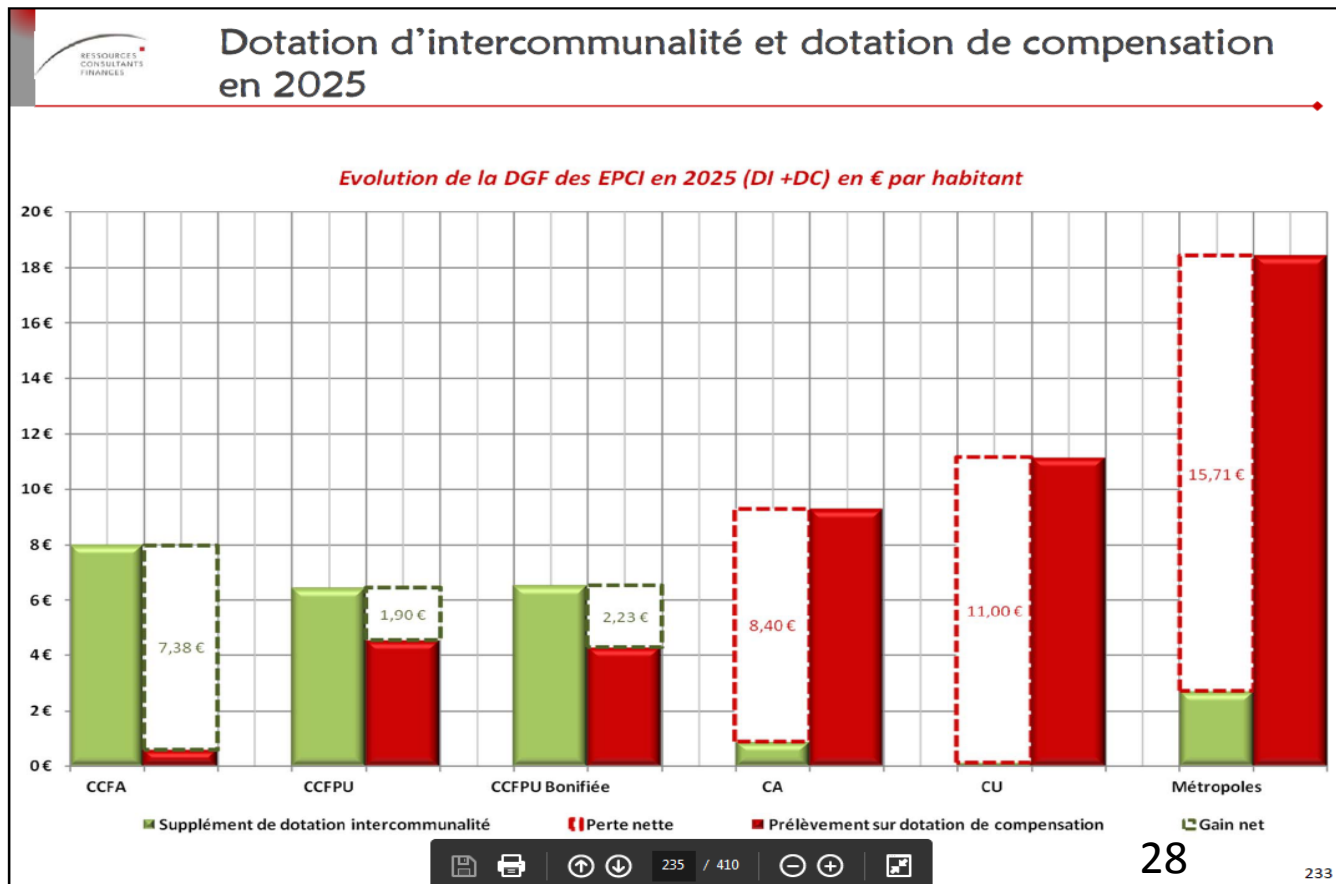
Niveau de dotation actuel par catégorie d'EPCI

Variations de la dotation d'intercommunalité par habitant entre 2018 et 2025



Simulation de dotation à l'horizon 2025

Les graphiques précédents montrent que toutes les catégories voient leur dotation d'intercommunalité augmenter. Cependant, quand on met en parallèle le prélèvement sur la dotation de compensation nécessaire pour alimenter l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité, trois catégories seraient perdantes, dont les communautés d'agglomération.



La réforme de la dotation d'intercommunalité :

Quelques éléments de synthèse :

→ La réforme est plus favorable aux communautés de communes qu'aux communautés urbaines ou d'agglomérations.

→ La réforme efface les effets de la contribution au redressement des finances publiques et profite donc aux EPCI qui étaient fortement contributeurs.

→ La hausse de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité est assurée par une ponction sur la dotation de compensation.

Le soutien à l'investissement local :

Un montant global de 1,8 Mds d'euros :

→ Dotation politique de la ville : 150 M€ .

→ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M€.

→ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M€.

Suppression de la Taxe d'Habitation à l'horizon 2021 : un projet de loi spécifique au premier semestre 2019 :

Des scénarios possibles de remplacement :

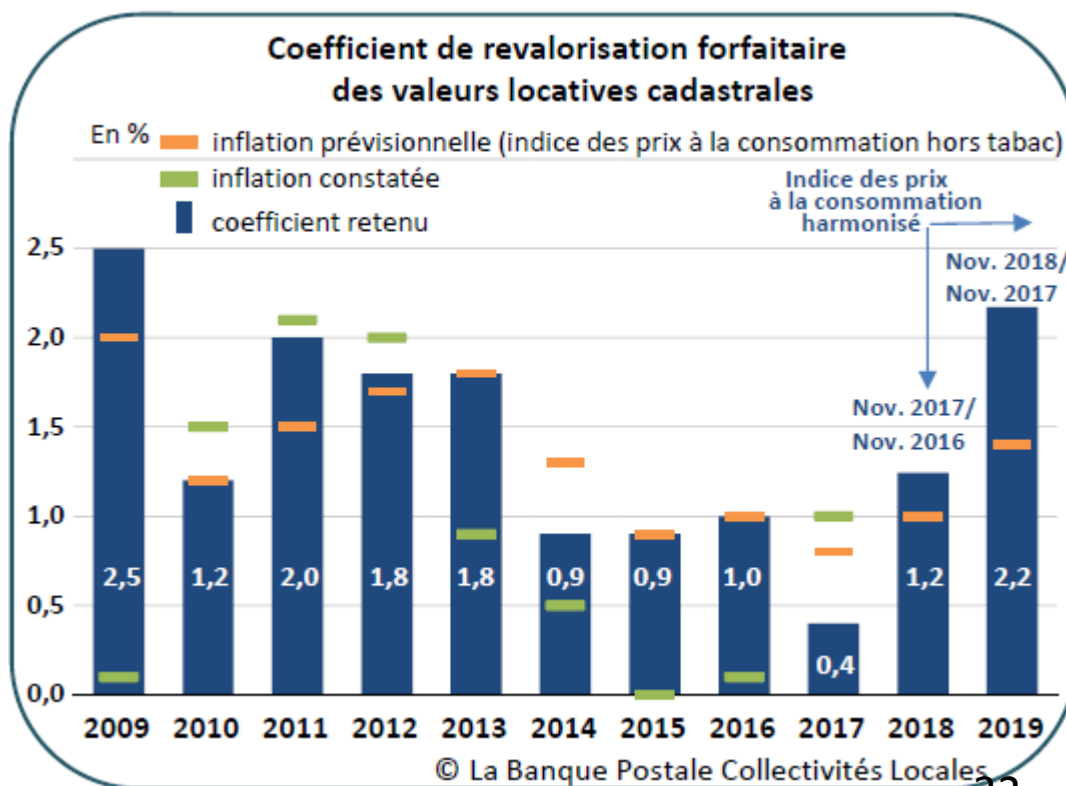
S1 : Compensation non indexée → scénario qui apparaît comme anticonstitutionnel au regard du ratio d'autonomie financière. Pour rendre ce scénario acceptable, il faudrait transformer cette compensation en transfert d'un impôt national (TVA, CSG...)

S2 : Transfert de la taxe sur le foncier bâti des départements aux communes. Les EPCI reçoivent une compensation indexée sur la CSG et les départements reçoivent une part de la CSG. Un scénario 2bis envisage un partage de la taxe sur le foncier bâti des départements entre les communes et les EPCI.

S3 : Ce scénario ajoute au transfert de la taxe sur le foncier bâti des départements le transfert de la Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises.

Les bases fiscales :

Depuis la loi de Finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales est basé sur une formule qui compare l'inflation de novembre de l'année N-1 et celle de novembre de l'année N-2, en l'occurrence novembre 2018 / 2017. Le coefficient ainsi arrêté pour 2019 est de 2,2%. Ce taux n'avait plus été aussi élevé depuis 2009 (2,5%).



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

- Elargissement des dépenses pouvant être financées par la TEOM (ajout des dépenses d'investissement ou des dotations aux amortissements)
- Possibilité d'ajouter une part incitative à la TEOM en intégrant le niveau de déchets produit par les usagers. Des dispositions législatives favorisent la mise en place de cette part incitative.
- Renforcement de la trajectoire d'augmentation des tarifs de la TGAP entre 2021 et 2025 afin de s'assurer que le coût de recyclage est inférieur au coût de traitement.
- Application du taux réduit de TVA à 5,5% pour des prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de prévention, de solutions techniques de compostage de proximité...



IV – Les projets d'investissement 2019

Le projet de territoire

➤ Le projet de territoire, déployé sur la durée de la mandature, repose sur 3 piliers :

- Une stratégie de développement intégrée : volet opérationnel du projet de territoire décliné en 4 ambitions.
- Un schéma de mutualisation : organisation des ressources humaines du territoire
- Un pacte fiscal et financier : charte politique de solidarité et de stratégie financière

Le pacte fiscal et financier

- **Le pacte fiscal et financier, une stratégie financière partagée pour accompagner la mise en œuvre du projet de territoire**

Le pacte fiscal et financier, acté en conseil communautaire en septembre 2015, est l'aboutissement d'une réflexion portée collectivement. Il a pour objectifs principaux :

- Mettre en œuvre le projet de territoire
- Optimiser les ressources
- Optimiser la dépense publique
- Conforter la gouvernance et répartir les compétences

La stratégie de développement intégrée

- La stratégie de développement décline des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels pour les 4 ambitions :

Les projets proposés dans le programme d'investissement prévisionnel 2019 se déclinent sur les 4 ambitions de la stratégie intégrée :

- Un territoire qui affirme son dynamisme économique
- Un territoire qui conforte son attractivité
- Un territoire qui place l'humain au centre des projets
- Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économiques

Ambition I : Un territoire qui affirme son dynamisme économique

➤ Multiplier et développer les atouts économiques du territoire par l'innovation, l'adaptation des compétences, l'appui aux entreprises et investisseurs.

Crédits proposés pour 2019



Atelier Relais sur la zone d'activités de Varennes-Vauzelles Garchizy : 1 411 K€

Requalification des zones d'activités : 500 K€

Euro Auto-Hose phase 2 : 1 728 K€

Aide aux entreprises : 100 K€

Aéroport de Nevers : 60 K€

Autre bâtiment économique (centre ville, site Cobalt, Bengy...) : projet en réflexion



Aide aux établissements d'enseignement supérieur : 58 K€



Data Center : Premier versement en 2020, en fonction du projet retenu

Ambition 2 : Un territoire qui conforte son attractivité

➤ Faire de notre position centrale et de nos infrastructures accessibles, des atouts de compétitivité pour l'accueil d'activités numériques.

Crédits proposés pour 2019



L'INKUB phase 2 : Poursuite de la réhabilitation du bâtiment 3 de l'ancienne Caserne Pittié en un pôle numérique avec acquisition d'une partie du bâtiment : 1 100 K€



Aménagement du port de la Jonction : 30 K€



Mise en œuvre du schéma touristique intercommunal et vitrines numériques : 170 K€ (financement taxe de séjour 200 K€)
Aménagement halte vélo (port de la Jonction) : 50 K€

Ambition 3 : Un territoire qui place l'humain au centre des projets

➤ Proposer un maillage de services et d'équipements favorisant le vivre ensemble

Crédits proposés pour 2019



Piscine communautaire : 1 680 K€



Réhabilitation et extension du café Charbon : 3 400 K€



Rénovation en mode énergie positive de la maison de la culture : 5 666 K€



MOUS : premières opérations de relogements (acquisition et travaux) : 500 K€

Ambition 3 : Un territoire qui place l'humain au centre des projets

➤ Proposer un maillage de services et d'équipements favorisant le vivre ensemble

Crédits proposés pour 2019



Développement des pratiques sport/santé : 40 K€



Equipements de comptage de flux (programme action cœur de ville) : 50 K€



Renouvellement du parc de bus : 552 K€

Mobilités vélos : 120 K€

PEM Banlay : 3 573 K€

Mise en accessibilité réseau de transports : 30 K€

IV – LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2019

Ambition 3 : Un territoire qui place l'humain au centre des projets

➤ Organiser le développement équilibré et solidaire de tous les territoires de l'agglomération - Garantir l'accès à un habitat de qualité, économe en énergie et adapté à chacun

Crédits proposés pour 2019



Subventions aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU : 150 K€

Aide à l'accession à la propriété : 400 K€

Politique HLM et de renouvellement urbain, subventions aux opérateurs : 350 K€



Thermographie aérienne (actualisation de l'étude 2013) : 25 K€

➤ Amélioration du service à la population en matière de déchets ménagers



Renouvellement des colonnes à verre : 80 K€

Installation de colonnes enterrées : 22 K€

IV – LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2019
Ambition 4 : Un territoire qui protège ses habitants et
ses activités économiques

➤ **Garantir une offre de santé performante et accessible à tous**

Crédits proposés pour 2019



Fonds de concours aux maisons de santé : 208 K€

➤ **Réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation**



Stratégie locale de gestion du risque inondation : 782 K€



Plan de Prévention des Risques Technologiques : 180 K€

IV – LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2019
Ambition 4 : Un territoire qui protège ses habitants et
ses activités économiques

➤ **Schéma directeur d'eau potable et d'assainissement**

Crédits proposés pour 2019



Gestion patrimoniale des réseaux et ouvrages d'eau potable : 2 033 K€

Réhabilitation de l'usine d'eau potable : 5 214 K€

Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement : 1 508 K€

Stratégie intégrée : synthèse par ambition pour le territoire

Ambition 1 : Un territoire qui affirme son dynamisme économique

➤ 2019 : 3,9 M€

Ambition 2 : Un territoire qui conforte son attractivité

➤ 2019 : 1,4 M€

Ambition 3 : Un territoire qui place l'humain au centre des projets

➤ 2019 : 16,6 M€

Ambition 4 : Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économiques

➤ 2019 : 9,9 M€

Autres investissements :

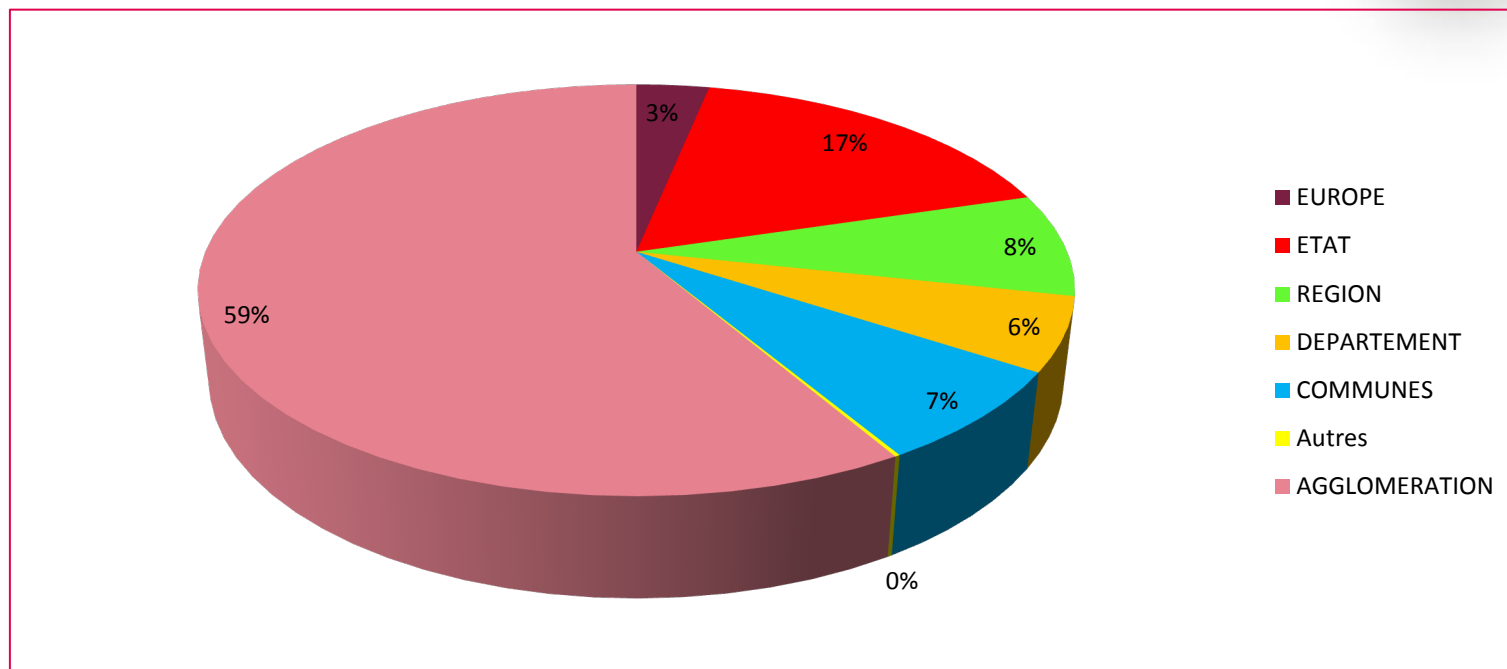
➤ Fonds de concours aux communes : 0,1M€

➤ Moyens de services et adaptation des équipements : 1,6 M€



Un programme total de **33,5 M€** de dépenses d'investissement au service du projet de territoire en 2019, financé par des subventions, l'excédent, le FCTVA et éventuellement le recours à l'emprunt.

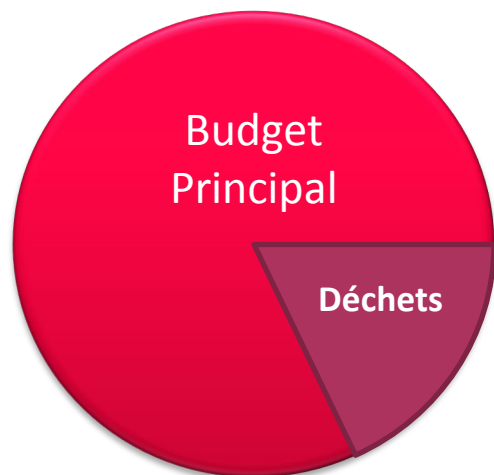
Les subventions perçues pour les grands projets



L'agglomération fait appel à différents partenaires dans le cadre du financement des grands projets du territoire. Le taux de subvention des principales opérations de l'agglomération (Café Charbon, INKUB, Atelier Relais, Euro Auto-Hose, Piscine, Rénovation énergétique MCNA, Pôle d'Echange Multimodal du Banlay, Gestion du risque inondation sous maîtrise d'ouvrage agglomération, réhabilitation de l'usine d'eau potable) est de 41%.

V – Les orientations budgétaires 2019

Rappel des interactions budgétaires



Subventions d'équilibre

Subvention
d'équilibre

Participation aux Parcs
d'Activités Economiques

Budget Transport

Budget Port de la
Jonction

Budget immobilier
à vocation
économique

Budget Parcs
d'activités
économiques

Budget Eau

Budget
Assainissement

Budget SPANC

V – Les orientations budgétaires 2019

Budget principal

Equilibre de la section de fonctionnement en milliers d'euros

	BP 2018	Estimé 2018	BP 2019	BP 2019 / estimé 2018
Recettes réelles	44 816 778	44 955 980	46 178 639	1 222 659
Amortissement des subventions	679 692	649 689	660 000	10 311
Recettes totales	45 496 471	45 605 669	46 838 639	1 232 970
Dépenses réelles	43 091 967	41 609 381	44 081 368	2 471 987
Amortissement	2 261 421	2 261 409	2 370 000	108 591
Virement	143 283	-	387 271	387 271
Dépenses totales	45 496 471	43 870 790	46 838 639	2 967 849
Epargne brute *	1 724 811	3 346 599	2 097 271	- 1 249 328

* Recettes réelles - dépenses réelles

Evolution budget 2019 / estimé 2018

Les recettes réelles :

Au global une évolution de +2,7% (1 223 K€) par rapport au réalisé 2018 :

→ Fiscalité : +2,4%

→ Dotations d'Etat : -1,6%

→ Autres recettes : +16,7%

→ Attribution FPIC : -6,2%

Evolutions budget 2019 / estimé 2018

Les dépenses réelles :

Au global une évolution de 5,9% (2 472 K€) par rapport au réalisé 2018 :

→ Dépenses récurrentes : -1,9%

→ Ressources humaines : +17,2% (avant retraitement des recettes, attribution de compensation ...)

→ Subventions : +21%

→ Les redistributions : -3,8%

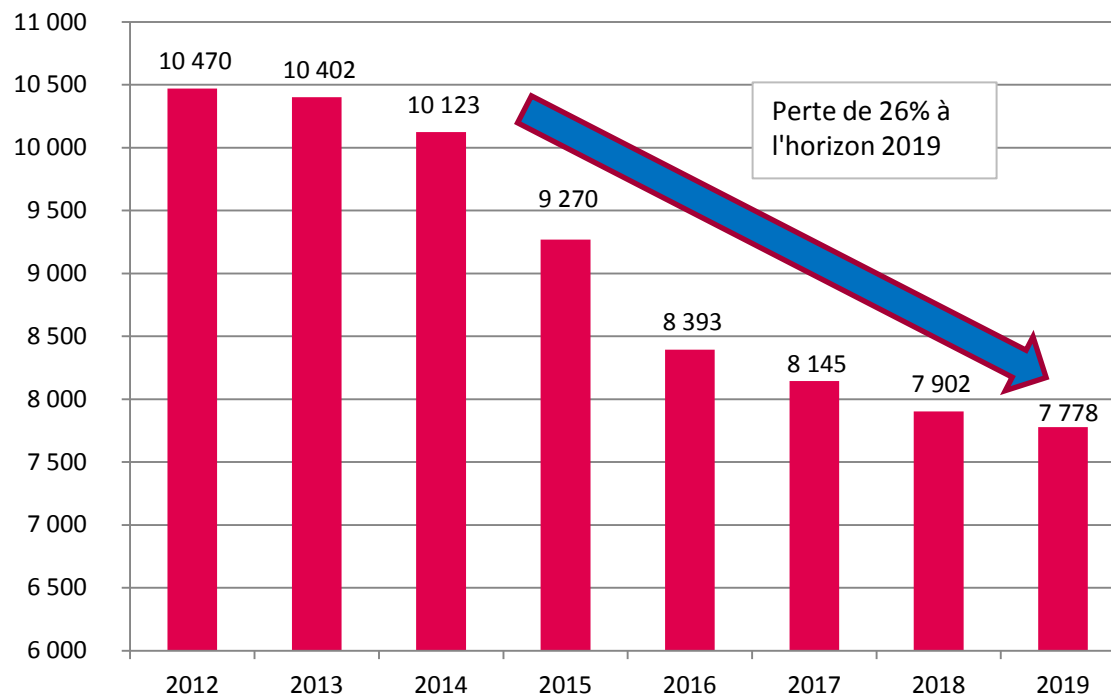
→ Dépenses liées à des transferts : 475 K€

→ Dépenses nouvelles : 883 K€

Recettes - Dotations :

Dotations d'Etat : Après avoir diminué de 20% entre 2014 et 2017, la baisse de la dotation globale de fonctionnement ralentit, - 1,6% par rapport à 2018.

Evolution de la DGF



Recettes – FPIC :

Au niveau national, l'enveloppe reste bloquée à 1 Mds d'euros. La répartition du fonds de péréquation dépend de l'évolution de différents critères propres à chaque territoire et comparés à la moyenne nationale. (effort fiscal, potentiel financier et revenu moyen).

Ces critères étant rapportés au nombre d'habitants, la baisse de population sur le territoire est défavorable.

Contrairement à l'an passé, l'agglomération n'aura pas à prendre à sa charge la contribution FPIC de la ville de Nevers, cette dernière n'ayant pas été éligible à la DSU cible en 2018.

Evolution du solde perçu par Nevers Agglomération :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
contribution FPIC	7	25	47	150	213	270	659	321
attribution FPIC	124	204	329	417	527	512	522	489
Solde FPIC	117	179	282	267	314	242	- 137	168

Recettes - Fiscalité :

Bases fiscales : La loi de finances pour 2019 prévoit une revalorisation des bases fiscales de +2,2%. (1,2% en 2018)

Taxe d'habitation : L'évolution physique des bases demeure peu dynamique sur le territoire. (prévision à +0,3% pour la taxe d'habitation). Les compensations sont en hausse au regard des exonérations constatées en 2018.

Fiscalité entreprise : La CVAE progresse de 0,4%. La CFE s'avère plus dynamique que la taxe d'habitation et une évolution physique des bases est prévue à 1,2%. La TASCOM est attendue à hauteur de 1 300 K€, son niveau moyen constaté depuis sa mise en place.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : L'évolution physique des bases est prévue à hauteur de +0,5% et le taux reste stable.

Objectif du pacte fiscal et financier respecté : stabilité des taux en 2019



Recettes – Les taux de fiscalité :
Orientations 2019 : Les taux de fiscalité restent stables, le cadre du pacte fiscal et financier est respecté.

- **Taxe d'habitation : 13,18%**
- **Taxe sur le foncier bâti : 0%**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 2,61%**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 27,65%**
- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 6,50%**

Evolution prévisionnelle des recettes :

	BP 2018	Estimé 2018	BP 2019	Evolution BP 2019 / estimé 2018
Fiscalité ménages	20 697 167	20 742 891	21 192 789	2,2%
Fiscalité entreprises	12 361 548	12 178 234	12 506 598	2,7%
Dotations Etat	8 007 000	7 902 372	7 778 000	-1,6%
FPIC	500 198	521 524	489 000	-6,2%
Autres recettes	3 250 865	3 610 959	4 212 252	16,7%
TOTAL recettes réelles	44 816 778	44 955 980	46 178 639	2,7%

Les recettes réelles conservent une dynamique de +2,7% par rapport au réalisé 2018. La baisse des dotations d'Etat est moins prononcée que les années passées. Globalement, les recettes fiscales progressent de 2,4% en lien avec la revalorisation des bases fixées à 2,2% pour 2019. De nouvelles recettes apparaissent dans le budget 2019 : la taxe de séjour et les recettes liées à l'exploitation des piscines communautaires. Des subventions de la Banque des Territoires et de la région sont attendues, notamment sur des projets liés aux usages numériques.

Les dépenses récurrentes (hors frais personnel)

→ **Une évolution à la baisse par rapport au réalisé 2018 (-170 K€ , soit -1,9%)**

Les dépenses récurrentes qui représentent 8 827 K€ se retrouvent principalement sur le chapitre 011, les charges à caractère général.

Sur la gestion des ordures ménagères, la fin de la période d'amortissement du centre de tri et de l'usine de traitement va permettre de revoir nos contrats avec le délégataire.

L'effort de maîtrise des dépenses des services dits supports se poursuit afin de contenir leur évolution (administration générale, garage, bâtiment, informatique...)

Les dépenses liées aux politiques publiques affichent des évolutions à la baisse (gens du voyage...), des hausses modérées, (habitat, culture,...) ou des hausses compensées par des recettes (usages numériques).

Les dépenses de personnel

Le montant total prévu sur le gestionnaire ressources humaines pour 2019 est de **7 935 K€**, en hausse de 17%.

Avec le retraitement des dépenses compensées par une baisse des attributions de compensation (transfert piscine) ou des remboursements (postes partagés avec d'autres collectivités et subventions), la variation est de 8%.

Les facteurs explicatifs de ces évolutions :

Environnement réglementaire :

Le taux des cotisations CNRACL, qui influe sur le traitement de l'agent, passe de 10,56% à 10,83%.

En parallèle, on constate une baisse du taux de cotisation patronale POLE EMPLOI comme ce fut le cas en 2018. Le taux prévu passe de 5% à 4,05% générant un gain de **24 K€**.

Les dépenses de personnel

Evolution de la masse salariale liée à la politique de Nevers Agglomération :

Au regard de l'évolution du périmètre des compétences de l'agglomération, des perspectives de mutualisation et de la mise en œuvre de la réorganisation engagée au niveau de l'ensemble des services de la collectivité, il est prévu une enveloppe financière de **187 K€**.

Prise en compte des emplois créés en 2018 et à pourvoir en 2019 :

En 2019, plusieurs postes recrutés en 2018 seront consolidés sur une année pleine et d'autres postes non pourvus en 2018 le seront en 2019. Par ailleurs, l'agglomération favorise l'accès des jeunes à l'insertion professionnelle durable en ayant recours à des stagiaires ou des apprentis. L'enveloppe budgétaire supplémentaire est estimée à **201 K€**.

Evolution de la masse salariale liée à la situation des agents :

L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui regroupe les avancements d'échelon et les avancements de grade représente un montant de crédits de **45 K€**.

L'année 2019 sera aussi marquée par la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Les dépenses de personnel

Transfert des personnels des piscines :

Le personnel des piscines de Varennes-Vauzelles et de Nevers va être transféré à l'agglomération au 1^{er} juillet, soit 30,5 ETP théorique. Cette masse salariale sera intégrée dans le transfert de charges. Cependant afin de faire fonctionner la nouvelle piscine communautaire de manière optimale, un effectif de 33 ETP théorique est nécessaire, ainsi que des saisonniers pour la période estivale et un responsable pôle aquatique.

La masse salariale nouvelle à intégrer est de **679 K€** pour 6 mois de fonctionnement.

Politique sociale en faveur des agents :

La subvention versée au Comité des Œuvres Sociales de Nevers Agglomération sera revalorisée, environ **30 K€**, au regard des personnels des piscines transférés et de la volonté d'élargir le champ des bénéficiaires, sous conditions, aux agents occupants des emplois non permanents.

L'agglomération poursuit sa participation à la protection sociale complémentaire des agents.

Les dépenses de personnel

Evolution des avantages en nature :

Pour rappel, les avantages en nature sont accordés selon la réglementation en vigueur. Par délibération en date du 4 avril 2018, un avantage en nature a été attribué à un seul agent au vu des fonctions exercées de directeur général des services (avantage en nature – véhicule de fonction). Ce dernier continuera à en bénéficier au titre de l'année 2019.

Evolution du temps de travail (aucune modification prévue en 2019)

Rappel des conditions :

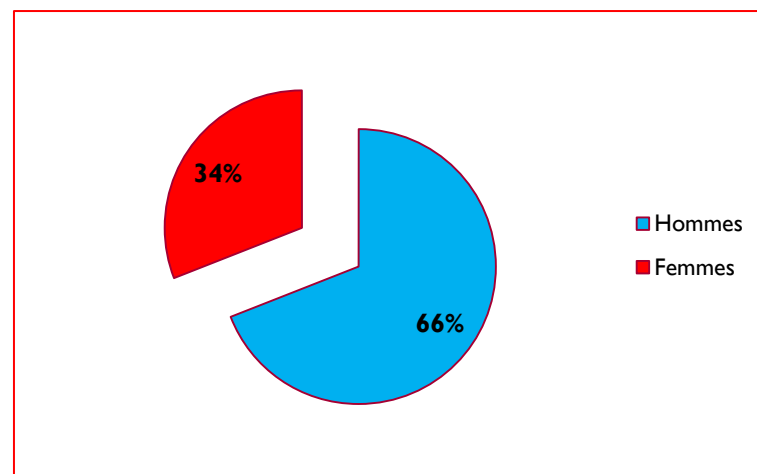
Le temps de travail effectif à Nevers Agglomération est de 1 607 heures, durée légale de travail. Les agents de la Collecte des Déchets, au vu de leurs sujétions particulières et comme cela est permis légalement, ont une durée annuelle de temps de travail de 1 547 heures.

En 2017, les agents de Nevers Agglomération (hors agents de Collecte des déchets) sont passés à 39 H hebdomadaires. Pour rappel, le régime antérieur appliqué était de 37h pour les agents de catégorie C et B, hors collecte, et de 39H pour les catégories A. Seuls les agents bénéficiant de congés historiques ont pu faire le choix entre le passage à 39H ou de rester à 37H hebdomadaires. Les agents de la collecte des déchets sont toujours à 35H par semaine.

Les dépenses de personnel

Effectifs des agents occupants un emploi permanent rémunérés au 31-12-2018

	Hommes	Femmes	TOTAL
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	88	38	126
Contractuels sur emploi permanent	9	12	21
TOTAL	97	50	147



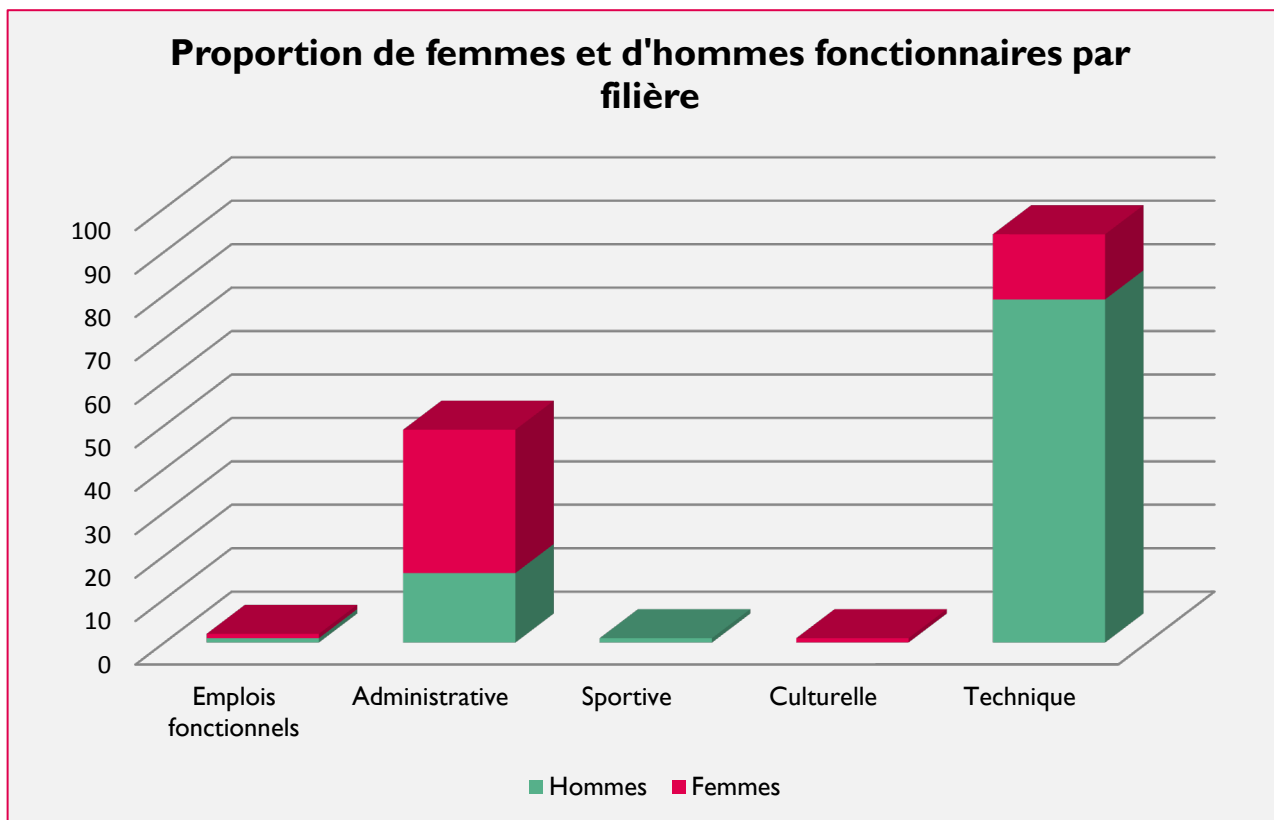
Les dépenses de personnel

Répartition par catégorie hiérarchique

Catégorie	Hommes		Femmes	
	En nombre	En % par rapport au total	En nombre	En % par rapport au total
A+	1	0,68%	1	0,68%
A	13	8,84%	16	10.89%
B	13	8.84%	15	10.20%
C	70	47.62%	18	12.25%
TOTAL	97	65.98%	50	34.02%

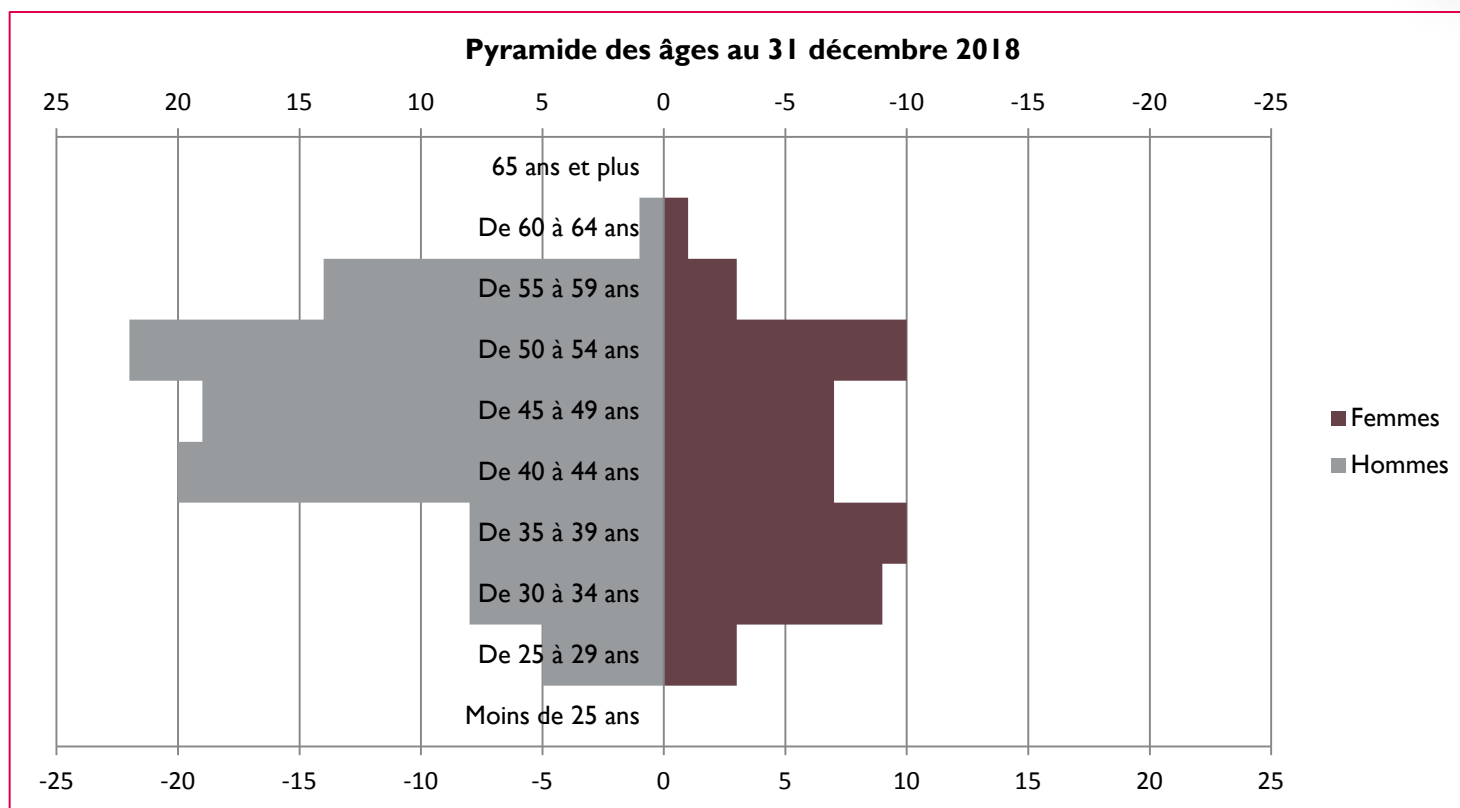
Les dépenses de personnel

Proportion de femmes et d'hommes fonctionnaires par filières :



Les dépenses de personnel

Pyramide des âges au 31-12-2018:



	Hommes	Femmes	Total
Age moyen	46 ans	44 ans 7 mois	44 ans 10 mois
Age médian	46 ans 2 mois	41 ans 6 mois	45 ans 8 mois

La partie subvention représente un montant de **6 355 K€** au sein duquel on peut distinguer des subventions dites contractuelles à hauteur de **5 623 K€** et les autres subventions pour **732 K€**.

L'augmentation la plus importante se trouve sur la subvention d'équilibre au budget annexe transports + **845 K€ (+80%)**. Cette hausse importante provient principalement de deux facteurs :

- La hausse du prix du carburant qui impacte la formule d'indexation du contrat de DSP
- Le montant des recettes 2018 qui a été augmenté de **400 K€** par la subvention de la région perçue en 2018 mais portant sur l'exercice 2017.

Hors subvention d'équilibre aux budgets transports et port de la Jonction, le montant des subventions contractuelles augmente de **5,4%**

La subvention au délégataire en charge de la gestion de la MCNA augmente de **65 K€** car elle est indexée sur l'inflation, avec une base 2016.

Les subventions

Les subventions liées au développement économique sont en hausse afin, d'une part, d'accentuer le soutien aux partenaires du territoire et poursuivre les actions engagées en 2018, d'autre part, d'aller chercher des entreprises extérieures et de les accompagner dans leur installation sur Nevers Agglomération. Un poste de chargé de mission à l'attractivité territoriale a été créé en ce sens en 2018.

Au niveau de l'enseignement supérieur, en 2018, il n'y a pas eu de versements dans le cadre du financement de thèses. En 2019, deux subventions sont prévues.

Les subventions du secteur tourisme (520 K€), et du développement territorial (209 K€) sont stables.

Sur le secteur des usages numériques, l'agglomération poursuit son soutien au Centre de Ressources en Robotique Educative et à Nièvre Numérique.

Les subventions

Les autres subventions : + 8,6%

Les « autres » subventions sont stables pour la partie culture (subventions aux associations) et sports (centre de formation USON et subventions aux associations). Des crédits pour le Grand Prix de FI historique sont prévus à hauteur de 50 K€, comme en 2017. (manifestation qui a lieu tous les deux ans)

Transfert de compétences et d'équipements

Les montants prévus s'élèvent à 485 K€

475 K€ sont inscrits pour l'exploitation des deux piscines communautaires à compter du 1^{er} juillet 2019 (hors personnel). Des dépenses sont intégrées en parallèle dans le transfert de charges, mais le montant définitif n'est pas encore arrêté.

Pour la Gestion des Milieux Aquatiques, des crédits à hauteur de 10 K€ en fonctionnement et 25 K € en investissement sont inscrits. Il reste cependant à définir précisément les actions à envisager sur le territoire des communes de l'agglomération et les éventuels transferts de charges afférents.

Les dépenses nouvelles : 883 K€

- Dispositif WIN-Welcome in : Nevers : 59 K€
- Développement économique : Etude commerce, pôle véhicule du futur, expertise bâtiment : 45 K€
- Usages numériques : 107 K€, Projet Territoire Intelligent AMO et application (recettes 58 K€)
- Tourisme : études 30 K€ (financées à 40%), subventions animation du territoire 25 K€, reversement de la taxe additionnelle au département 20 K€. (Recettes de la taxe de séjour 200 K€)
- Communication / sports : Marathon de l'agglomération 40 K€, nouveau contrat USON 257 K€

Les dépenses nouvelles : 883 K€

- Climat énergie : 162 K€ études (financées à 70%)
- Enseignement supérieur : 43 K€ fonctionnement du restaurant universitaire jusqu'en juin (21 K€ de recettes)
- Développement territorial : 60 K€ étude entrée de ville sud
- Culture : 30 K€ contrat territoire lecture

Redistribution à destination des communes et péréquation : - 3,8%

Les attributions de compensation vont diminuer en lien avec le transfert des piscines. Le montant reste à affiner avec les arbitrages à venir.

La dotation de solidarité communautaire est stable à 1 850 K€.

Péréquation nationale :

Dans le cadre de la péréquation, l'agglomération reverse le Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles à hauteur de **3 485 K€**, ce montant est stable.

La contribution au FPIC, Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, augmente légèrement. Contrairement à l'an passé, l'agglomération n'aura pas à prendre à sa charge la contribution FPIC de la ville de Nevers, cette dernière n'ayant pas été éligible à la DSU cible en 2018.

Les engagements pluri-annuels d'investissement

Code AP	Axes stratégiques	Montant total budgétaire	Montant des subventions	Réalisé sur l'AP-CP	Crédits de paiement budgétaire			
					2019	2020	2021	2022
INF2017-02	Data Center	600 000	-	-	-	200 000	200 000	200 000
HAB2017-03	Politique HLM et de renouvellement urbain : subventions aux opérateurs	1 500 000	-	164 000	350 000	350 000	350 000	286 000
HAB2017-04	OPAH-RU : subventions aux propriétaires	850 000	-	75 484	150 000	150 000	150 000	324 516
PIS2017-07	Piscine communautaire (des frais ont déjà été engagés en 2015 et 2016 pour 1 450 456 €)	14 255 510	5 756 600	12 550 000	1 680 000	25 510		
CUL2017-08	Réhabilitation et extension du Café Charbon	5 769 542	3 535 693	1 150 000	3 400 000	1 219 542		
CLI2017-01	Rénovation énergétique basse consommation de la maison de la culture	5 917 704	2 209 569	936 423	4 772 880	208 401		
OM2017-06	Colonnes à verre	191 957	95 979	111 940	80 017			
OM2017-05	Colonnes enterrées	142 829	71 415	120 401	22 428			
SAN2017-09	Fonds de concours aux Maisons de Santé	547 570		230 145	207 569	109 856		
MER2017-10	Stratégie locale de gestion du risque inondation - maîtrise d'ouvrage Nevers Agglomération	6 648 000	2 243 500	39 819	682 181	1 045 000	2 455 500	2 425 500
MER2017-11	Stratégie locale de gestion du risque inondation - maîtrise d'ouvrage Etat	2 100 000		200 000	100 000	150 000	825 000	825 000
	TOTAL	38 523 112	13 912 755	15 578 212	11 445 075	3 458 309	3 980 500	4 061 016

Indicateurs financiers

Le besoin de financement : - **122 K€**.

Si les recettes propres d'investissement et le report de l'excédent couvrent les dépenses d'investissement, le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire. Le besoin de financement correspondrait alors au remboursement du capital de l'année 2019.

La capacité de désendettement projetée à fin 2019 : **0,56 an**

Elle correspond à l'encours de dette rapportée à l'épargne brute.

L'épargne nette : **1 975 K €**

L'épargne nette (recettes réelles de fonctionnement – dépenses de fonctionnement – remboursement annuel du capital de la dette).

VI – Les orientations budgétaires 2019

Budget eau



Le contexte des budgets eau et assainissement :

La mise en place des nouveaux contrats de DSP en 2014 a permis le rétablissement du niveau d'épargne, autant sur le budget eau que sur le budget assainissement.

Après 3 années de stabilisation, depuis 2017, une hausse basée sur l'inflation constatée est appliquée au prix de l'eau assainie.

Cette augmentation mesurée mais régulière est nécessaire pour assumer l'ambitieux programme d'investissement et maintenir un niveau de service de qualité. L'année 2019 sera marquée par le démarrage des travaux de réhabilitation de l'usine d'eau potable.

La hausse proposée pour l'exercice 2019 est de 1,8% et elle porterait essentiellement sur la partie eau du prix.

Le prix de l'eau :

La décomposition du prix proposé pour 2019 :

Prix de l'eau assainie : 3,924 € TTC

Part eau : 1,972 € TTC

Part assainissement : 1,952 € TTC

La décomposition du prix proposé 2018 :

Prix de l'eau 2017 : 3,856 € TTC

Part eau : 1,906 € TTC

Part assainissement : 1,950 € TTC

Que ce soit pour l'eau ou l'assainissement, ce prix se décompose en plusieurs parties avec une part de recettes qui revient à l'agglomération, une part de recettes qui revient aux délégataires (Véolia et SAUR) et une part de recettes à reverser à l'agence de l'eau. Contractuellement, la part à reverser aux délégataires évolue chaque année en fonction d'une formule de révision. Quand cette part augmente, si le prix de l'eau assainie reste identique, c'est la part de recettes de l'agglomération qui diminue.

Prospective budget eau – hypothèses :

Stabilité des recettes de fonctionnement :

La hausse régulière du prix de l'eau permet de compenser la tendance baissière des volumes d'eau vendue et la hausse mécanique de la part du délégataire sur le prix de l'eau.

Charges de fonctionnement :

La tendance d'évolution des charges de fonctionnement dans la prospective est une augmentation moyenne de 1,5% par an.

BUDGET EAU – Les dépenses d'investissement passées

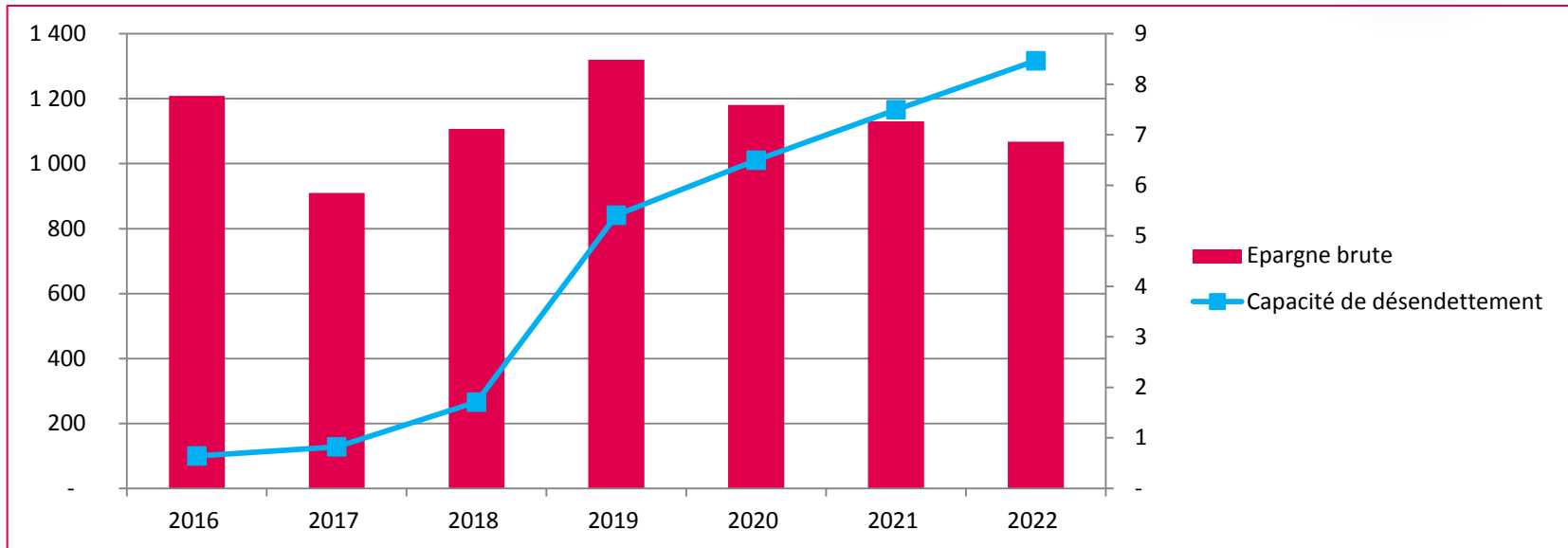
BUDGET EAU						
chapitres comptables	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
20	42 141	114 144	104 348	188 624	225 655	
21	94 552	211 616	233 905	979 246	1 492 605	
23	555 920	2 449 009	560 253	516 349	1 259 042	
TOTAL	692 613	2 774 769	898 506	1 684 219	2 977 302	1 805 482
subventions	7 811	114 679	41 109	447 634	447 634	211 773
taux de subvention	1%	4%	5%	27%	15%	12%

BUDGET EAU – Plan d'investissement

Plan d'investissement	2019	2020	2021	2022
Réhabilitation usine	5 214 900	634 000		
Autres investissements	2 032 600	1 236 840	1 687 300	1 977 800
Total	7 247 500	1 870 840	1 687 300	1 977 800
Subventions	668 000	610 000	42 000	42 000
Taux de subventions	9,2%	32,6%	2,5%	2,1%

Afin de financer principalement la réhabilitation de l'usine d'eau potable, un emprunt d'environ 5 M€ sera contracté en fin d'année. Le montant exact sera affiné au regard de l'avancement des travaux.

Evolution des indicateurs financiers



Synthèse : Une augmentation régulière du prix de l’eau est nécessaire pour assurer le programme d’investissement, maintenir les équilibres de la section de fonctionnement et conserver une capacité de désendettement inférieur 10 ans. De plus, l’amortissement de l’usine d’eau potable sera une contrainte supplémentaire à intégrer.

Capacité de désendettement à horizon 2022 : 8,5 ans

VII – Les orientations budgétaires 2019

Budget assainissement



Prospective budget assainissement – hypothèses :

Baisse des recettes de fonctionnement de 0,5%/an :

La tendance d'évolution des volumes d'eau assainie est assez stable mais dans l'hypothèse où l'agglomération maintient le prix de la partie assainissement, sa part de recettes viendrait à diminuer car la part du délégataire augmente au regard des formules de révision.

Charges de fonctionnement :

La tendance pour le scénario prospectif est une augmentation moyenne globale de 1,5% par an des dépenses de fonctionnement.

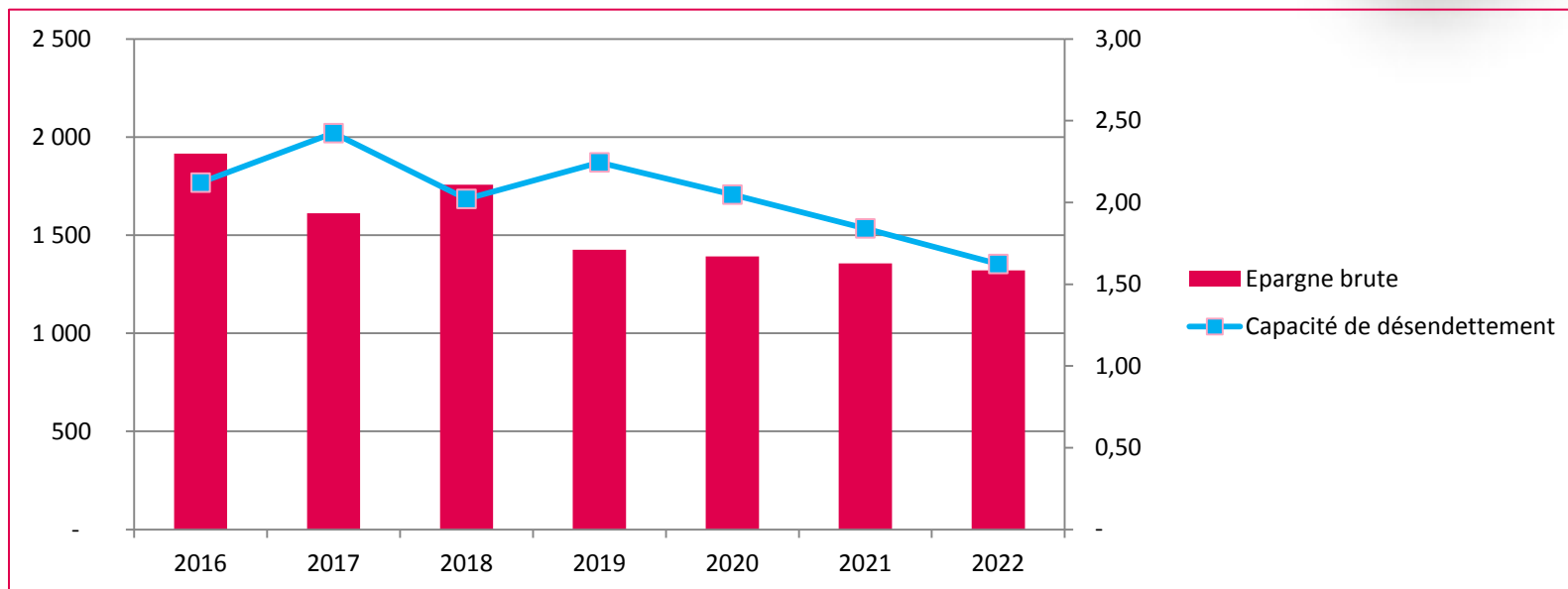
Dépenses d'investissement passées

BUDGET ASSAINISSEMENT						
chapitres comptables	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
20	257 739	87 116	45 729	-	795 971	
21	125 586	201 269	240 498	476 553	1 035 649	
23	975 211	1 058 207	1 756 151	907 235	272 549	
TOTAL	1 358 536	1 346 592	2 042 378	1 383 788	2 104 169	1 647 093
subventions	215 085	441 074	397 253	580 231	188 605	364 450
taux de subvention	16%	33%	19%	42%	9%	22%

Plan d'investissement

DEPENSES	2019	2020	2021	2022
dépenses d'investissement	1 505 750	1 802 000	1 593 211	2 433 221
subventions	166 913	262 500	262 500	188 500
taux de subventions	11,1%	14,6%	16,5%	7,7%

Evolution des indicateurs financiers



L'équilibre budgétaire est préservé sur toute la période. Sans augmentation de la partie assainissement du prix de l'eau, le budget peut supporter le programme d'investissement et les équilibres sont préservés.

Capacité de désendettement à l'horizon 2022 : 1,6 ans

Les engagements pluri-annuels d'investissement

Code AP	Axes stratégiques	Montant total budgétaire	Montant des subventions	Crédits de paiement			
				Réalisé sur l'AP-CP	2019	2020	2021
ASS2017-01	Station traitement des eaux usées Saincaize Cité de la Gare	1 174 640	-	-	400 000	400 000	374 640
ASS2017-02	Garchizy Les Révériens : Mise en séparatif des réseaux d'assainissement	483 656	284 900	280 931	164 674	38 051	
EAU2017-01	Garchizy Les Révériens : Renouvellement patrimonial des réseaux d'eau potable	454 022	-	292 307	70 160	91 555	
EAU2017-01	Géodétection	659 090	527 272	259 090	200 000	200 000	
EAU2018-01	Réhabilitation de l'usine d'eau potable	5 979 408	820 000	212 808	5 146 600	620 000	
	TOTAL	8 750 816	1 632 172	1 045 136	5 981 434	1 349 606	374 640

VIII – Les orientations budgétaires 2019

Budget service d'assainissement non collectif (SPANC)



Les recettes prévues permettent de couvrir les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 75 K€ et de dégager un résultat positif.

Aucune dépense d'investissement n'est programmée et ce budget n'est pas endetté.

IX – Les orientations budgétaires 2019

Budgets économiques

- Zones d'activités
- Immobilier à vocation économique



Zones d'activités économiques :

Des ventes sont prévues pour l'année 2019, estimées à 60 K€.

Gestion locative immobilière :

Après 6 mois de mise en route en 2018, l'année 2019 sera la première année pleine de fonctionnement de l'INKUB pour l'agglomération. La prévision budgétaire intègre en dépenses toutes les charges liées à l'exploitation du bâtiment. Les recettes sont composées des loyers perçus. L'activité de l'INKUB affiche un solde budgétaire positif de 120 K€. Néanmoins, dès que le bâtiment aura été acquis par l'agglomération, les amortissements viendront dégrader ce solde.

Au niveau de l'investissement, un dernier versement est prévu pour acquérir la deuxième partie du bâtiment de l'INKUB, RDC compris, montant estimé de 1 100 K€.

La construction de l'atelier relais sur la zone de Varennes-Vauzelles Garchizy va se dérouler sur l'année 2019, **731 K€** sont inscrits au budget primitif. La mise en service est prévue en septembre 2019 et des crédits seront ajoutés en cours d'année pour prendre en compte le fonctionnement de ce nouveau bâtiment.

Le besoin de financement correspondant aux crédits prévus sera couvert par une avance remboursable du budget principal.

Les engagements pluri-annuels d'investissement

Code AP	Axes stratégiques	Montant total budgétaire	Montant des subventions	Crédits de paiement		
				Réalisé sur l'AP-CP	2019	2020
BIV2017-01	Construction d'un atelier relais sur la zone d'activité de Varennes-Vauzelles Garchizy	1 700 000	835 001	287 384	1 410 976	1 640
BIV2017-02	INKUB phase 2 et fin de la phase 1 (755 K€ ont été versés en 2016 pour la phase 1)	4 185 048	-	3 085 048	1 100 000	
	TOTAL	5 885 048	835 001	3 372 432	2 510 976	1 640

X – Les orientations budgétaires 2019

Budget transports et mobilités



SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

L'augmentation de la contribution au délégataire est de 6,5% par rapport au réalisé 2018. Deux facteurs explicatifs :

- La hausse du prix carburant qui impacte la formule d'indexation du contrat de DSP
- Le décalage d'une subvention de la région 2017 versée en 2018 pour 400 K€

Un poste de chargé de mission vélo et mobilités actives financé à 50% par l'ADEME pourrait être recruté (en attente d'un retour de l'ADEME)

Des études sur les nouvelles mobilités (60 K€) sont prévues avec des financements du plan action cœur de ville.

Des fonds de concours seront versés aux communes pour des aménagements cyclables (50 K€).

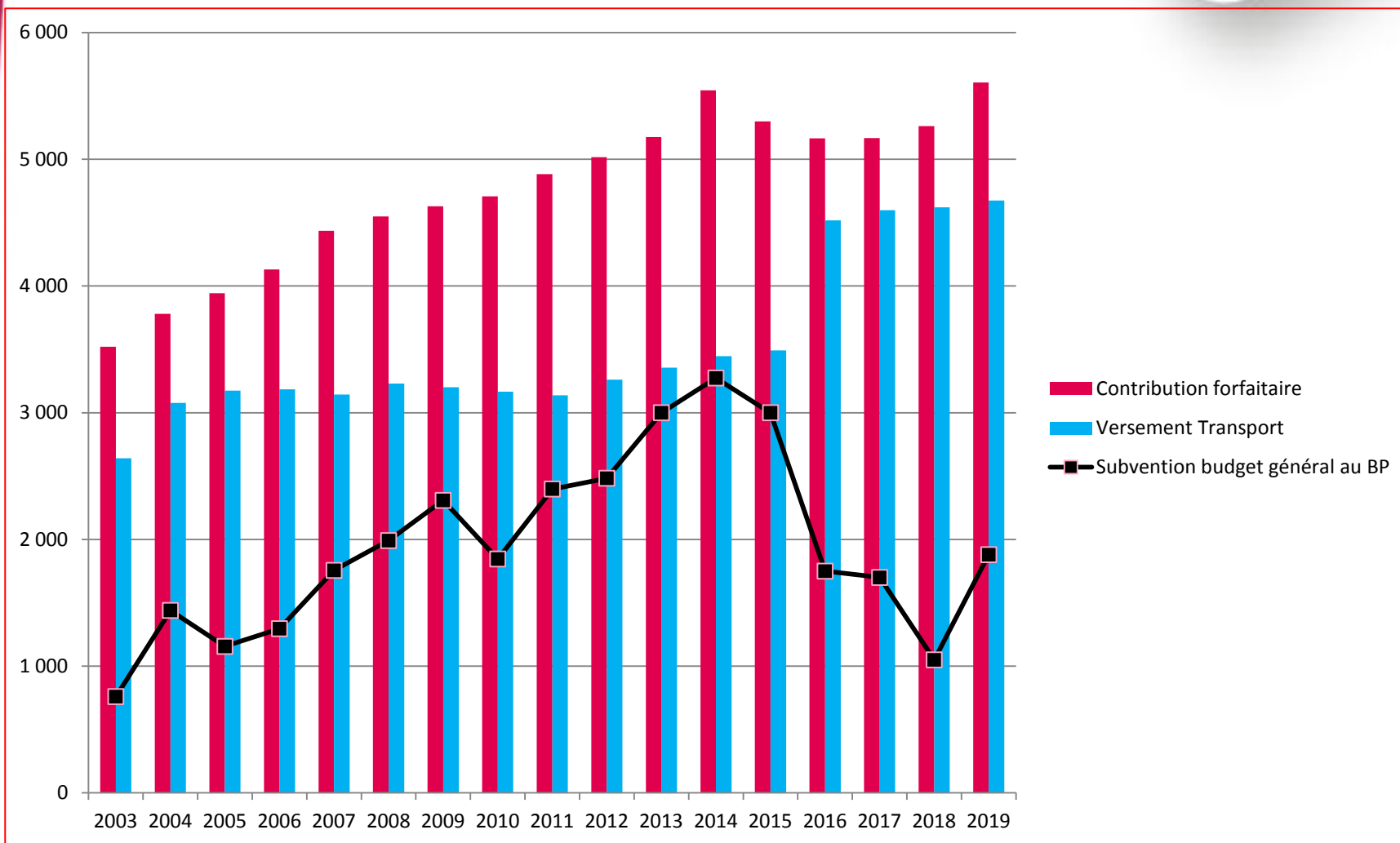
Recettes :

La recette du versement transports est attendue en légère hausse : 4,7 M€

La subvention du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement est en hausse pour compenser l'augmentation de la contribution au délégataire. (1,9 M€)

Des subventions sont attendues dans le cadre du plan action cœur de ville (40 K€), pour la navette autonome (120 K€) et pour le plan vélo et territoire (43 K€).

X – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 – BUDGETS TRANSPORTS ET MOBILITES



SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les investissements récurrents :

- Achat de 2 bus standard : 553 K€ (renouvellement du parc)
- Travaux de mise en accessibilité : 30 K€

Nouveaux investissements proposés :

- Travaux du pôle d'échange multimodal du Banlay : 3 573 K€
- Mobilités vélos : 120 K€

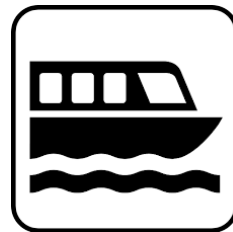
Le programme d'investissement représente un montant global de 4 353 K€ et 629 K€ de subventions sont prévues. Outre le droit à déduction de TVA et l'autofinancement, un emprunt sera réalisé pour assurer une partie du financement des investissements. Le montant budgétaire est estimé à 2,4 M€ mais il sera affiné au regard de l'exécution du budget 2019. Le remboursement du capital est de 175 K€.

Les engagements pluri-annuels d'investissement

Code AP	Axes stratégiques	Montant total budgétaire	Montant des subventions	Crédits de paiement		
				Réalisé sur l'AP- CP	2019	2020
TRS2017-01	Renouvellement du parc de bus	2 622 577	-	1 517 577	552 500	552 500
TRS2018-01	PEM Banlay	3 939 033	1 917 901	100 484	3 572 516	266 033
TRS2017-02	Mise en accessibilité du réseau de transports	189 967	-	129 967	30 000	30 000
	TOTAL	6 751 577	1 917 901	1 748 028	4 155 016	848 533

XI – Les orientations budgétaires 2019

Budget port de la Jonction



SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le niveau de recettes est stabilisé aux alentours de 60 K€ depuis la réalisation de la 3^{ème} tranche des travaux d'aménagement qui a permis une augmentation des capacités d'accueil. La prévision 2019 prévoit une augmentation à hauteur de 65 K€.

Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées et une baisse est attendue sur la consommation électrique grâce à la mise en place en 2018 de nouvelles bornes de branchement.

Une subvention du budget principal proche de 100 K€ permettra l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

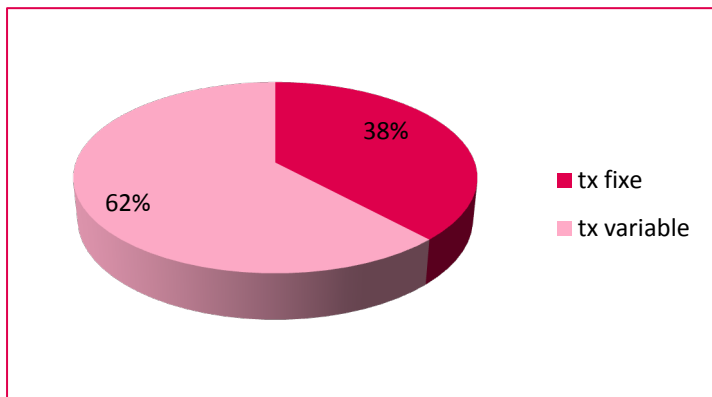
Au niveau de l'investissement, des travaux d'aménagement des berges et des dépenses d'entretien des pontons sont prévus. Une enveloppe globale de 30 K€ est proposée. Le recours à une avance remboursable du budget principal ou à un emprunt ne sera pas nécessaire.

XII – La dette

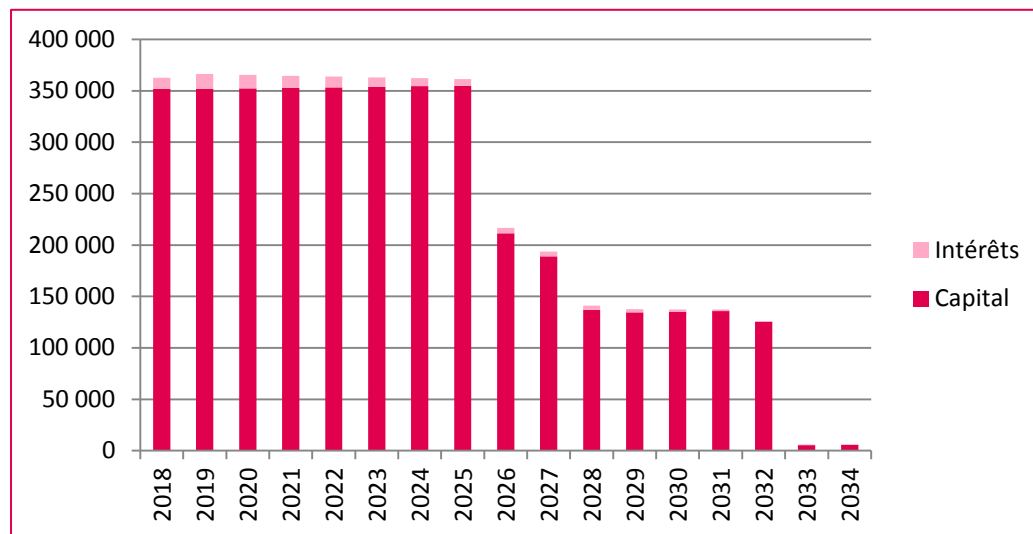
Budget assainissement

Capital restant : 3 553 K€
 Annuités prévisionnelles 2019 :
 Capital : 366 K€
 Intérêts : 35 K€

Répartition de l'encours de dette



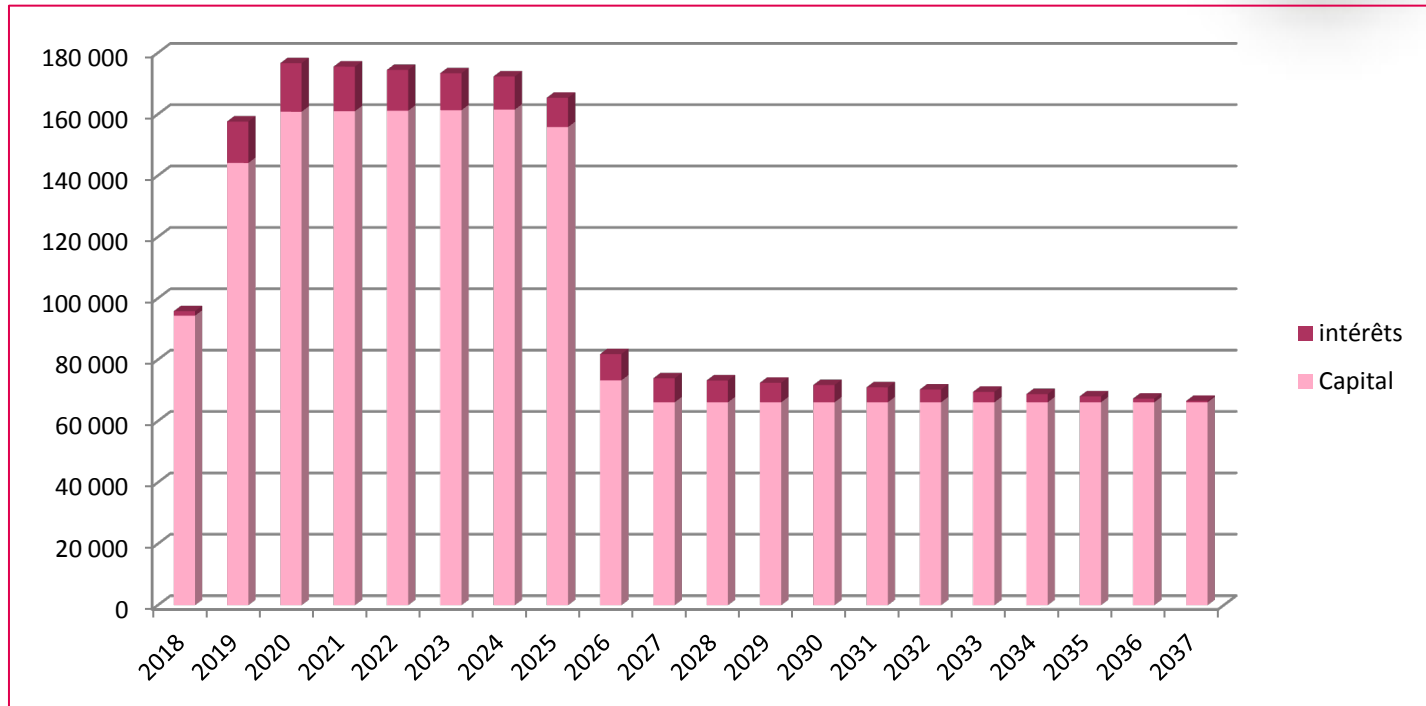
Flux de remboursement



Budget eau

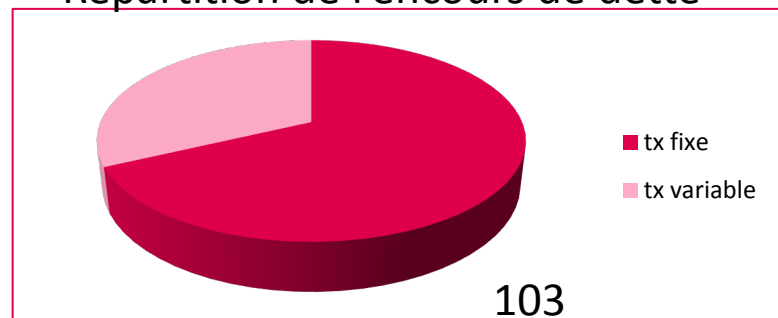
Finances

Flux de remboursement



Capital restant du : 1 897 K€
 Annuités prévisionnelles 2019 :
 Capital : 176 K€
 Intérêts : 17 K€

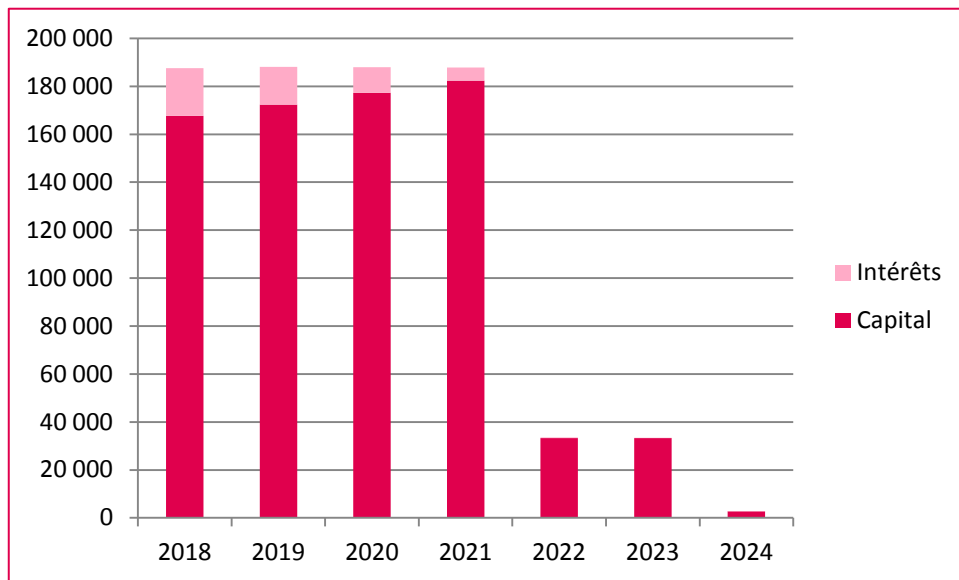
Répartition de l'encours de dette



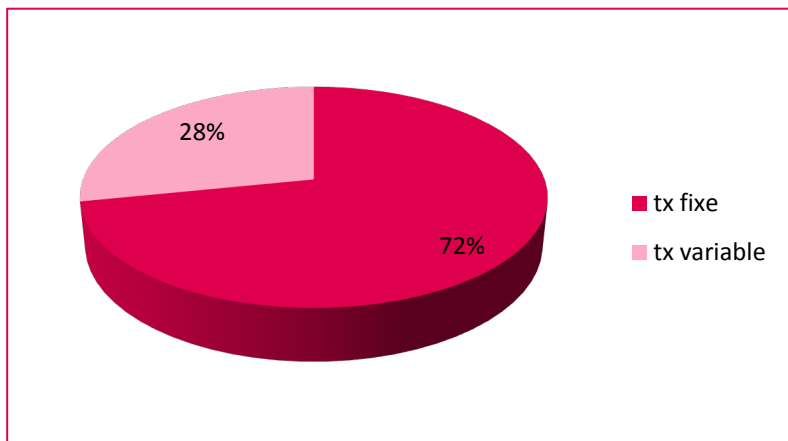
Budget transport

Capital restant du : 601 K€
 Annuités prévisionnelles 2019 :
 Capital : 175 K€
 Intérêts : 17 K€

Flux de remboursement



Répartition de l'encours de dette

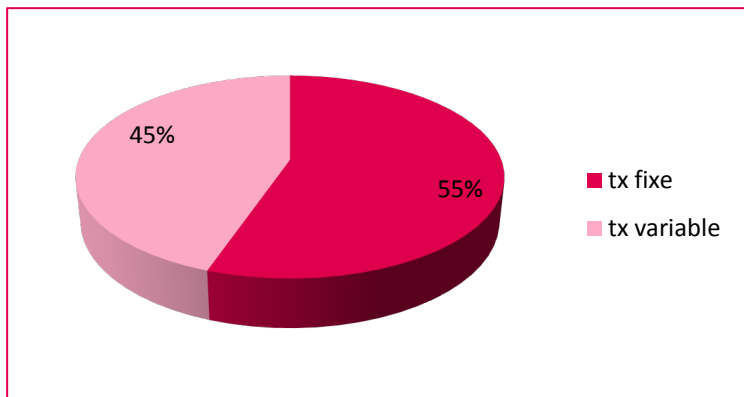


Budget principal

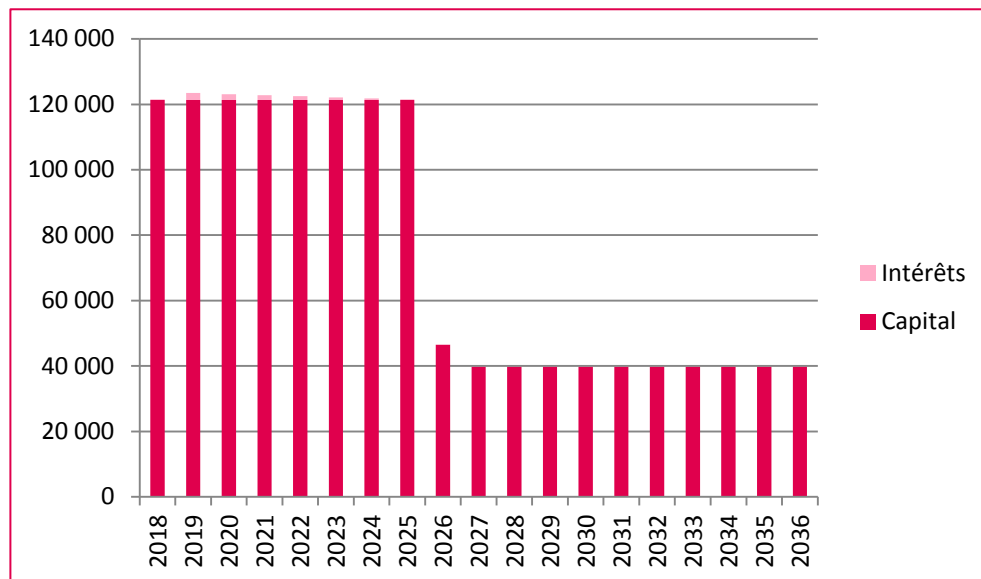
Capital restant du : 1 293 K€
 Annuités prévisionnelles 2019 :
 Capital : 122 K€
 Intérêts : 1 K€

Dettes par habitant : 19 €

Répartition de l'encours



Flux de remboursement

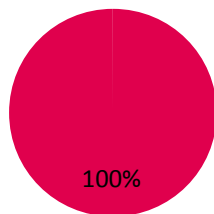


Budget développement économique

Finances

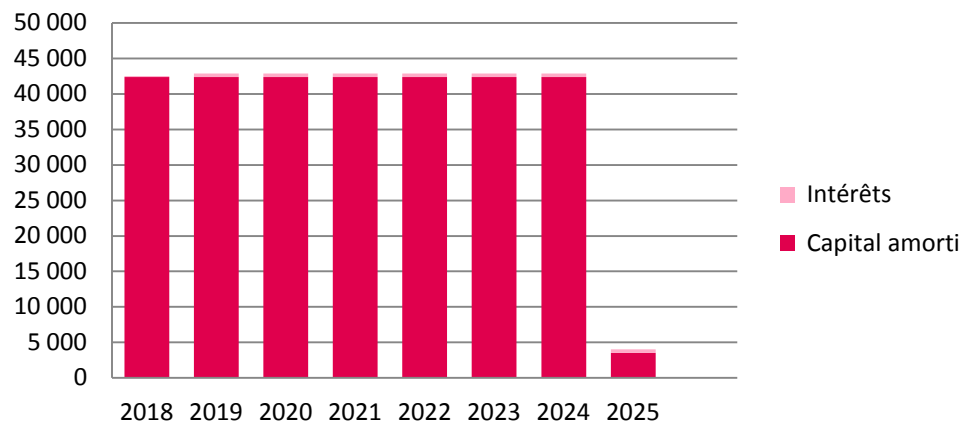
Capital restant du : 258 K€
Annuités prévisionnelles 2019 :
Capital : 42 K€
Intérêts : 1 K€

Répartition de l'encours



■ Taux...

Flux de remboursement



Dette globale

Finances

Capital restant du : 7 603 K€

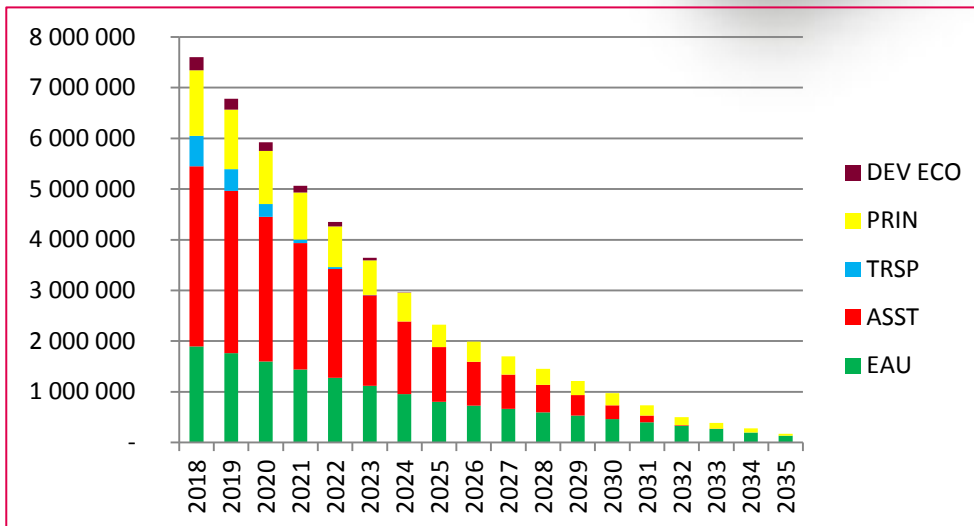
Annuités 2019 :

Capital : 823 K€

Intérêts : 71 K€

Dette par habitant : 111 €

Profil d'extinction de la dette



Dette par habitant d'autres agglomérations :

CA Moulins : 359 €

CA Macon : 156 €

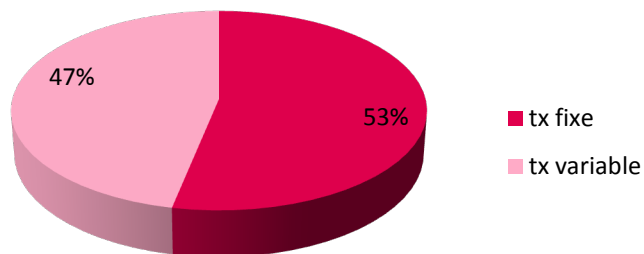
CA Vichy : 904 €

CA Auxerre : 104 €

CA Châteauroux : 689 €

CA Libourne : 123 €

Source DGCL, comptes de gestion 2017



Les budgets annexes zones d'activités économiques, immobilier à vocation économique et port de la Jonction ont été financés par le budget principal pour leurs investissements afin de limiter le recours à l'emprunt et les charges d'intérêts liées.

Montant restant dû par budget au 31-12-2018 :

Port de la Jonction :	475 K€
Immobilier à vocation économique :	4 063 K€
Zones d'activités économiques :	<u>3 577 K€</u>
TOTAL :	8 115 K€